



Rapport annuel **2023**

1	Données structurelles	
	Données structurelles et vue d'ensemble des exercices 2023 et 2022	4
2	Bilan	
	Comparaison année courante (2023) avec année précédente (2022)	5
3	Compte de résultat	
	Comparaison année courante (2023) avec année précédente (2022)	6
	Résultat net des placements (y compris immobilier): comparaison années 2023 et 2022	7
	Résultat net et performances détaillés des placements immobiliers Exercice 2023	8-10
	Répartition géographique du parc immobilier propriété de la CPCV	11
	Evolution des résultats CPCV de 2010 à 2023	12
4	Annexe aux comptes de l'exercice 2023	
	1 Bases et organisation	13-14
	2 Statistiques des membres actifs et des rentiers	15-18
	3 Nature de l'application du but	19-20
	4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes	21
	5 Couverture des risques, règles techniques et degré de couverture	22-24
	6 Explications relatives aux placements et à leurs résultats	25-29
	7 Détails relatifs à d'autres postes du bilan et du résultat	30-31
	8 Demandes de l'Autorité de surveillance LPP (AS-SO)	32
	9 Autres informations relatives à la situation financière	33
	10 Evénements postérieurs à la date du bilan	34-35
	11 Rapport de l'organe de contrôle à l'attention du Conseil de fondation	36-37



La CPCV en bref

Forme juridique	Fondation commune de droit privé
Acte constitutif	12.11.1982
Plan de prévoyance	Primauté de cotisations selon art, 15 LFLP

Bases légales

	31.12.2022	31.12.2023
Règlement de prévoyance	édition 2022	édition 2023
Règlement de placement	édition 2022	édition 2023
Règlement de liquidation partielle	édition 2016	édition 2016
Règlement sur les engagements de prévoyance	édition 2021	édition 2021
Règlement pour la mise en soumission des travaux	édition 2017	édition 2017
Bases actuarielles	LPP 2020	LPP 2020

Données structurelles et réglementaires

	Règlement CPCV	31.12.2022	31.12.2023
Taux de cotisation des salaires AVS (jusqu'à 24 ans)	Articles 16 & 17	2.50%	2.50%
Taux de cotisation des salaires AVS (dès 25 ans)		11.50%	11.50%
Taux de bonification 25-34 ans		5.00%	5.00%
Taux de bonification 35-44 ans	Article 13 al. 2	7.10%	7.10%
Taux de bonification 45-54 ans		10.70%	10.70%
Taux de bonification dès 55 ans		12.80%	12.80%
Taux d'intérêt technique	Annexe-chapitre 1 al. 2	1.50%	1.50%
Taux d'intérêt d'épargne	Annexe-chapitre 1 al. 1	1.00%	1.00%
Taux d'intérêt d'épargne supplémentaire		0.00%	0.00%
Taux de conversion	Article 24	6.80%	6.80%
Taux d'intérêt moratoire	Annexe-chapitre 1 al. 3	2.50%	2.50%

Statistiques

	Rapport annuel	31.12.2022	31.12.2023
Entreprises membres	Pages 18 et 21	+3.1%	831
Salaires assurés (en milliers de CHF)	Pages 18 et 21	+2.5%	448'646
Part de marché dans la branche en Valais (en %)	Page 21		79
Assurés actifs (assurés risque et épargnants)	Pages 18 et 20	+1.6%	83.0% 7'543
Assurés retraités (enfants bénéficiaires exclus)	Page 19	+5.5%	10.0% 909
Assurés invalides (enfants bénéficiaires exclus)	Page 19	+8.8%	2.4% 216
Assurés survivants (enfants bénéficiaires exclus)	Page 19	+4.8%	4.6% 420
Assurés divorcés (enfants bénéficiaires exclus)	Page 19		0.0% 1
Nombre total d'assurés		+2.3%	100.0% 9'089

Fortune mobilière et immobilière

	Rapport annuel	31.12.2022	31.12.2023
Fortune mobilière	Pages 5 et 31	+6.5%	654'862'233
Fortune immobilière en direct	Pages 8 à 11	-2.3%	223'858'732
Fortune immobilière indirecte (fonds immobiliers)	Pages 28 et 31	+3.9%	66'591'556
Fortune globale sous gestion	Pages 28 et 31	+4.2%	945'312'522
Nombre d'immeubles en location	Pages 8 à 11		25
Nombre d'immeubles en construction	Pages 8 à 11		1
Nombre de terrains	Pages 8 à 11		1

Rendement de la fortune (en %)

	Rapport annuel	31.12.2022	31.12.2023
Performance nette de la fortune immobilière	Pages 10 et 31		-0.13
Performance nette de la fortune mobilière	Pages 7 et 31		-14.52
Performance nette de la fortune globale	Pages 7 et 31		-11.50

Comptes de bilan et de résultat

	Rapport annuel	31.12.2022	31.12.2023
Prestations			
- réglementaires	Page 6	+6.2%	-46'485'442
- de sortie	Page 6	+0.8%	-25'221'673
Cotisations, apports ordinaires & autres	Page 6	+0.7%	49'219'935
Prestations d'entrée	Page 6	+18.2%	18'886'052
Résultat net de l'activité d'assurance	Page 6	+8.0%	-17'579'531
Résultat net de l'activité de placement	Pages 7 et 31	+134.8%	-123'091'945
Excédent de produits (+)/charges (-)	Page 6	+123.2%	-104'469'192
Total du bilan	Page 5	+4.0%	959'600'115
Avoirs de vieillesse selon la LPP	Page 25	+0.3%	416'933'565

Bilan technique et données actuarielles

	Rapport annuel	31.12.2022	31.12.2023
Réserve de fluctuation de valeurs	Page 30	+46.3%	52'470'716
Capital de la fondation, fonds libres (+) / Découvert (-)	Page 6		0
Fortune disponible selon OPP2	Page 28	+3.9%	942'936'359
Capitaux de prévoyance, provisions techniques	Pages 5 et 27	+1.4%	890'465'644

Degré de couverture des engagements

	Rapport annuel	31.12.2022	31.12.2023
	Page 27	+2.5%	105.9%

		31.12.2022	31.12.2023
		CHF	CHF
Actifs		959'600'115	997'706'113
Placements	6.1	959'576'732	997'700'016
Liquidités		11'201'666	21'840'333
Obligations suisses en CHF		221'577'644	241'518'709
Obligations étrangères en CHF		144'202'391	156'865'166
Actions suisses		99'547'677	102'766'320
Actions étrangères		152'257'473	156'950'394
Placements alternatifs		26'075'382	17'162'899
Fonds immobiliers		66'591'556	69'211'406
Immobilier en direct		223'858'732	218'710'837
Créances envers des tiers	7.6	3'008'382	3'053'827
Placements chez l'employeur	6.9	11'255'827	9'620'125
Comptes de régularisation d'actif	7.6	23'384	6'097
Passifs		959'600'115	997'706'113
Exigibles		5'974'085	9'944'773
Prestations de libre passage et rentes		5'566'856	9'487'542
Autres dettes	7.7	407'230	457'231
Provisions non-techniques		2'264'639	2'264'639
Provision en cas de litige	9.8	2'264'639	2'264'639
Compte de régularisation de passif	7.8	393'154	341'277
Réserve de contributions des employeurs	6.1	8'031'878	5'471'818
Capitaux de prévoyance		841'134'644	852'183'376
Assurés actifs	5.2 / 7.1	541'312'452	536'621'322
Assurés bénéficiaires de rente:	5.4-10 / 7.2	299'822'192	315'562'054
- Retraités	5.4	205'157'822	220'079'037
- Enfants de retraités	5.5	103'631	83'494
- Invalides	5.6	35'695'786	35'657'256
- Enfants d'invalides	5.7	1'238'409	1'276'228
- Conjoint survivants	5.8	56'180'502	57'161'315
- Orphelins	5.9	1'342'961	1'206'109
- Conjoint divorcés	5.10	103'081	98'615
Provisions techniques	5.13	49'331'000	50'755'000
Provision pour maintien du taux de conversion		34'400'000	34'100'000
Provision pour adaptation des bases techniques		2'971'000	4'695'000
Provision pour fluctuation des risques		11'960'000	11'960'000
Réserve de fluctuation de valeurs	6.2	52'470'716	76'745'231
Capital de la fondation, fonds libres (+)/découvert (-)		0	0

		2022	2023
		CHF	CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres		49'219'935	49'562'699
Cotisations des salariés		21'947'050	23'937'262
Cotisations des employeurs		24'535'355	24'008'314
Cotisations de tiers		2'589'325	2'364'322
Cotisations supplémentaires des salariés		335'174	320'553
Cotisations supplémentaires des employeurs		600'596	597'859
Primes uniques et rachats		1'098'212	861'197
Apport dans la réserve de contributions des employeurs	6.10	-1'909'507	-2'592'751
Cotisation (-)/Subside (+) au fonds de garantie		23'731	65'942
Prestations d'entrée		18'886'052	22'319'708
Apports de libre passage		18'052'318	21'410'608
Remboursement versements anticipés EPL et cas de divorce		833'734	909'100
Apports provenant de cotisations, prestations d'entrée		68'105'987	71'882'407
Prestations réglementaires		-46'485'442	-49'387'522
Rentes de vieillesse		-12'698'707	-13'680'972
Rentes de survivants		-3'570'372	-3'586'960
Rentes d'invalidité		-3'576'870	-3'730'853
Rentes de conjoints divorcés		-6'339	-6'339
Prestations en capital à la retraite		-26'087'290	-28'141'191
Prestations en capital en cas de décès		-545'864	-241'207
Prestations de sortie		-25'221'673	-25'423'910
Prestations de libre passage en cas de sortie		-22'909'278	-22'362'006
Versements anticipés pour l'EPL et cas de divorce		-2'312'394	-3'061'903
Dépenses relatives aux prestations		-71'707'114	-74'811'432
Dissolution (+)/Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		-13'978'403	-13'238'525
Dissolution (+)/Constitution (-) de capitaux assurés actifs	7.1	5'749'463	9'826'191
Dissolution (+)/Constitution (-) de capitaux assurés rentiers	7.2	-15'147'906	-19'065'715
Dissolution (+)/Constitution (-) de RCE	6.10	1'909'507	2'560'060
Dissolution (+)/Constitution (-) provisions techniques	7.3	-1'374'000	-1'424'000
Rémunération du capital épargne		-5'115'467	-5'135'061
Résultat net de l'activité d'assurance		-17'579'531	-16'167'550
Résultat net des placements	6.5	-123'091'945	42'858'330
Résultat des placements financiers (avant frais de gestion)		-120'865'405	44'039'997
Résultat des placements immobiliers (avant frais de gestion)		1'843'446	3'355'757
Frais d'administration des placements		-4'069'986	-4'537'423
Autres produits		124'748	144'795
Produits de prestations fournies		8'893	4'869
Produits divers		115'856	139'926
Frais d'administration	7.4	-2'248'298	-2'561'061
Dissolution(+)/Constitution (-) de fonds libres		38'325'833	0
Excédent de produits (+)/charges (-) avant variation de la réserve de fluctuation de valeurs (RFV)		-104'469'192	24'274'515
Dissolution(+)/Constitution (-) de la RFV	6.2	104'469'192	-24'274'515
Excédent de recettes (+)/charges (-)		0	0

	2022	2023
	CHF	CHF
Produits des placements	18'783'996	18'090'318
Intérêts et dividendes	10'804'993	10'798'088
Opérations de change	4	83'364
Résultats sur ventes	-2'724'773	-4'131'769
Revenus locatifs	9'875'456	10'593'790
Revenus compensés par les frais TER	828'316	746'845
Ajustements des cours	-137'805'955	29'305'436
Gains sur cours	4'567'531	42'884'438
Pertes sur cours	-134'341'476	-6'340'969
Réévaluation immeubles	-8'032'010	-7'238'033
Frais d'administration des placements	-4'069'986	-4'537'423
Frais TER	-828'316	-746'845
Transactions et impôts (TTC)	-57'804	-74'015
Autres frais (SC)	-1'044'781	-969'031
Charges sur immobilier direct	-2'139'084	-2'747'532
Résultats nets des placements ^a	-123'091'945	42'858'330
Portefeuille au 01.01 ^b	1'072'465'789	945'312'522
Portefeuille au 31.12 ^c	945'312'522	985'026'064
Dont placements non transparents	0	0
Performance nette en % ^[a/((b+c-a)/2)]	-11.50	4.54
TER, en % du portefeuille au 31.12	0.09	0.08
Frais totaux, en % du portefeuille au 31.12	0.43	0.46
Transparence des placements (en %)	100.00	100.00



	Dents-du-Midi 28 1860 Aigle	Dents-du-Midi 30 1860 Aigle	Chablais 8 1893 Muraz	Collombey 59 1870 Monthey	Tonkin A-B 1870 Monthey	Tonkin C-D 1870 Monthey	Industrie 49A 1870 Monthey	Verrerie 6-8 1970 Monthey	Place de Rome 5 1920 Martigny	Prévent 9 1926 Fully
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Produit des immeubles	195'750	203'210	495'576	357'454	256'116	592'367	467'180	696'113	259'078	182'083
Produit des locations	194'520	202'760	494'800	355'140	256'116	589'292	461'890	676'710	256'384	178'933
Produits divers	1'230	450	776	2'314	-	3'075	5'290	19'403	2'695	3'150
Ajustement RPC 26 (+ = gain/- = perte)	-36'400	139'300	-75'100	-30'800	-59'500	-215'600	-33'100	-146'300	-4'760'973	164'300
Charges d'immeubles	-11'446	-33'013	-70'847	-50'840	-32'873	-50'076	-57'853	-64'543	-32'655	-96'884
Entretien & réparations	-8'093	-9'490	-47'891	-34'050	-30'052	-48'942	-49'916	-45'563	-25'650	-84'388
Assurance bâtiment	-2'834	-2'836	-6'853	-3'538	-2'538	-5'127	-4'884	-7'318	-3'588	-2'268
Autres frais à charge du propriétaire	-139	-20'395	-	-	-	5'038	-	-	-307	-5'602
Frais de publicité	-129	-	-711	-97	-	-	-259	-1'034	-408	-
Autres frais divers	-251	-292	-305	-647	-283	-1'046	-540	-5'448	-2'701	-4'626
Frais de recouvrement et pertes	-	-	-	-9'998	-	-	-241	-	-	-
Charges appartements vacants	-	-	-15'088	-2'512	-	-	-2'013	-5'180	-	-
Honoraires de gérance	-8'380	-8'735	-21'316	-15'299	-11'033	-25'370	-19'898	-29'153	-11'045	-7'663
Impôt foncier	-7'773	-7'773	-10'770	-6'278	-5'087	-5'087	-5'575	-15'691	-	-3'047
Résultat net sur immeuble	131'750	292'989	317'543	254'236	147'623	296'233	350'754	440'426	-4'545'594	238'788

Performance brute (en %)	5.22	5.19	6.34	5.84	5.54	5.53	6.00	4.96	6.12	5.15
Performance nette avant réévaluation (en %)	4.49	3.93	5.02	4.66	4.48	4.78	4.93	4.18	5.09	2.36
Performance nette (en %)	3.52	7.48	4.06	4.15	3.19	2.77	4.51	3.14	-107.38	2.25

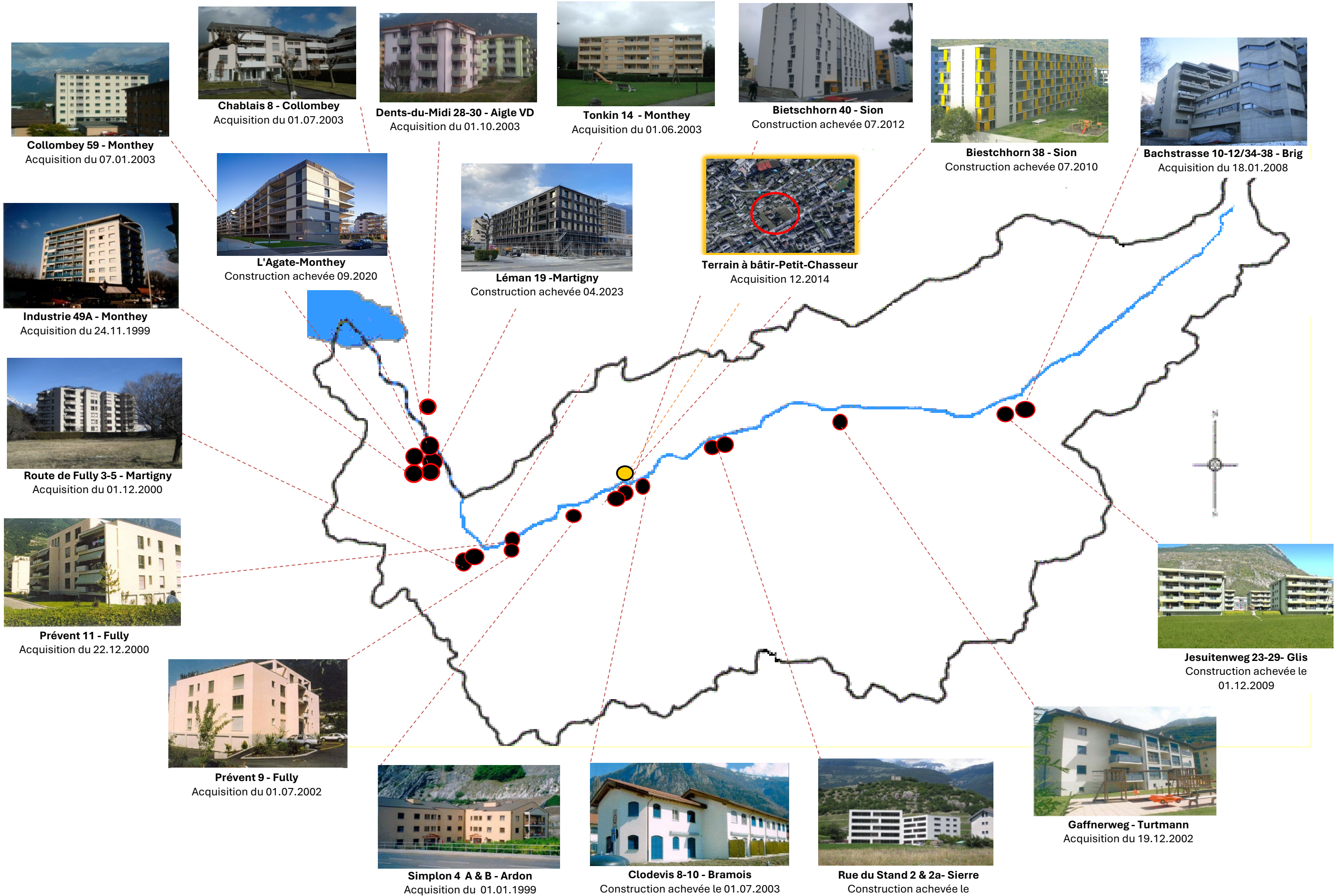
Valeur de rendement (norme RPC 26)	3'747'700	3'915'200	7'818'800	6'123'100.00	4'625'500	10'708'300	7'781'500	14'041'200	4'233'100.00	3'152'100
En % du bilan	0.38	0.39	0.78	0.61	0.46	1.07	0.78	1.41	0.42	0.32
Valeur d'acquisition	2'358'097	2'358'097	5'228'786	4'064'660.95	2'570'481	5'218'856	5'355'337	13'396'385	8'718'603.30	3'519'298
Valeur d'assurance	4'425'100	4'425'100	10'426'800	5'320'000.00	3'812'800	7'675'200	7'353'400	11'023'800	5'399'500.00	3'418'800
Valeur fiscale	2'849'000	2'909'000	5'254'320	3'062'683.00	2'481'351	2'481'351	2'719'406	7'511'200	n/a	1'486'740
Valeur d'investissement	3'272'374	3'272'374	6'865'071	4'288'898.15	3'602'820	7'232'159	6'381'410	13'396'385	8'994'073	3'764'820
Valeur avant réévaluation RPC 26	3'784'100	3'775'900	7'893'900	6'153'900.00	4'685'000	10'923'900	7'814'600	14'187'500	8'994'073	2'987'800
Taux de capitalisation (en %)	5.20	5.20	6.40	5.80	5.55	5.55	6.00	4.85	n/a	6
Valeur locative optimale	194'880	203'590	500'400	355'140.00	256'716	594'309	466'890	681'000	283'615.00	197'004
Valeur locative effective	194'520	202'760	494'800	355'140.00	256'116	589'292	461'890	676'710	256'383.75	178'933
Taux locatif (en %)	99.82	99.59	98.88	100.00	99.77	99.16	98.93	99.37	90.40	90.83

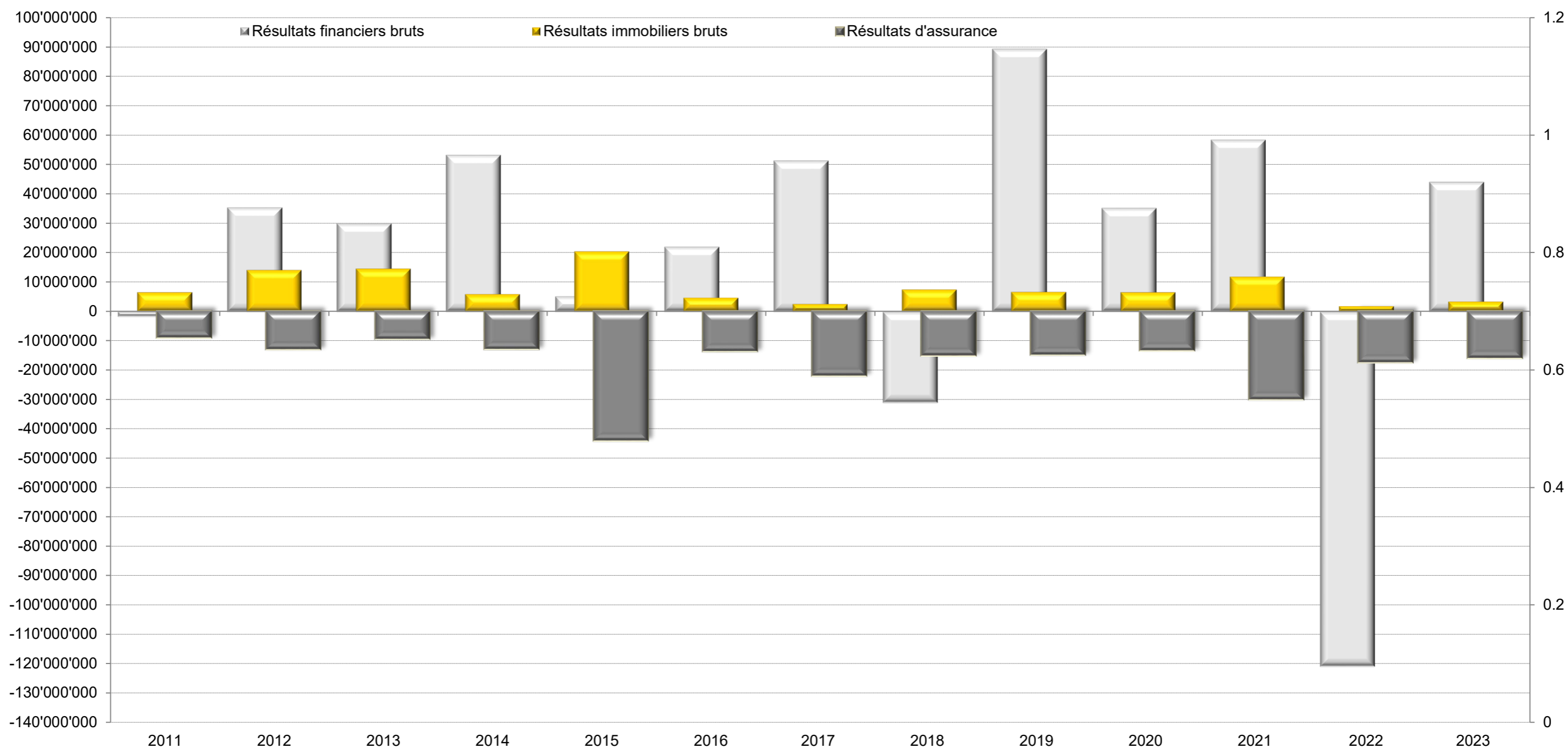
	Prévent 11 1926 Fully	Simplon 4 A & B 1957 Ardon	Bietschhorn 38 1950 Sion	Bietschhorn 40 1950 Sion	Clodevis 1967 Bramois	Rue du Stand 2 3960 Sierre	Rue du Stand 2a 3960 Sierre	Gaffnerweg 3946 Turtmann	Jesuitenweg 23 3902 Glis	Jesuitenweg 25 3902 Glis
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Produit des immeubles	171'934	272'624	1'104'797	666'955	292'899	175'455	183'572	173'567	216'438	216'438
Produit des locations	171'552	271'641	1'088'983	662'675	288'600	174'624	183'530	173'508	215'805	215'805
Produits divers	382	983	15'814	4'280	4'299	831	42	58	634	634
Ajustement RPC 26 (+ = gain/- = perte)	-26'500	-31'200	-193'600	-139'700	-42'900	-77'200	-31'600	-24'600	-23'500	-23'500
Charges d'immeubles	-106'051	-25'721	-189'740	-115'000	-57'602	-27'520	-9'192	-15'076	-12'983	-12'977
Entretien & réparations	-96'664	-14'689	-128'725	-61'176	-52'276	-19'676	-4'044	-26'219	-9'855	-9'855
Assurance bâtiment	-2'253	-4'212	-11'079	-6'935	-3'202	-2'018	-2'013	-2'810	-2'851	-2'846
Autres frais à charge du propriétaire	-6'978	-	-	-	-2'008	-5'547	-2'052	-	-	-
Frais de publicité	-	-264	-662	-959	-	-	-793	-128	-173	-173
Autres frais divers	-157	-1'275	-29'264	-27'571	-116	-279	-290	-108	-103	-103
Frais de recouvrement et pertes	-	-56	-2'706	-	-	-	-	14'696	-	-
Charges appartements vacants	-	-5'226	-17'303	-18'360	-	-	-	-508	-	-
Honoraires de gérance	-7'390	-12'050	-49'169	-30'089	-12'747	-7'523	-7'908	-7'475	-9'297	-9'297
Impôt foncier	-3'047	-7'341	-25'451	-20'348	-7'195	-4'351	-4'351	-3'994	-5'348	-5'348
Résultat net sur immeuble	28'944	196'311	646'837	361'818	172'455	58'861	130'520	122'421	165'311	165'316

Performance brute (en %)	5.25	6.08	5.26	4.63	5.73	5.14	5.38	5.88	5.37	5.37
Performance nette avant réévaluation (en %)	1.69	5.07	4.00	3.49	4.22	3.98	4.75	4.98	4.69	4.69
Performance nette (en%)	0.88	4.38	3.08	2.51	3.38	1.72	3.83	4.15	4.10	4.10

Valeur de rendement (norme RPC26)	3'277'600	4'486'800	21'007'900	14'389'600	5'108'000	3'416'100	3'411'700	2'950'400	4'029'600	4'029'600
En % du bilan	0.33	0.45	2.11	1.44	0.51	0.34	0.34	0.30	0.40	0.40
Valeur d'acquisition	3'537'098	5'446'894	17'295'876	12'731'641	5'604'000	3'159'716	3'159'716	3'007'697	3'506'286	3'506'286
Valeur d'assurance	3'392'200	6'374'500	16'647'400	10'404'600	4'825'500	3'034'700	3'034'700	4'261'100	4'310'400	4'310'400
Valeur fiscale	1'486'740	3'580'862	12'422'520	9'934'784	3'493'360	2'122'710	2'122'710	1'948'220	2'608'893	2'608'893
Valeur d'investissement	3'854'422	5'466'494	17'295'876	12'731'641	5'604'000	3'159'716	3'159'716	3'091'697	3'521'139	3'521'139
Valeur avant réévaluation RPC 26	3'304'100	4'518'000	21'201'500	14'529'300	5'150'900	3'493'300	3'443'300	2'975'000	4'053'100	4'053'100
Taux de capitalisation (en %)	6.25	6.10	5.35	5.20	5.65	5.45	5.45	6.05	5.40	5.40
Valeur locative optimale	204'852	273'696	1'123'920	748'260	288'600	186'180	185'940	178'500	217'598	217'598
Valeur locative effective	171'552	271'641	1'088'983	662'675	288'600	174'624	183'530	173'508	215'805	215'805
Taux locatif (en %)	83.74	99.25	96.89	88.56	100.00	93.79	98.70	97.20	99.18	99.18

	Jesuitenweg 27 3902 Glis	Jesuitenweg 29 3902 Glis	Bachstrasse 10-12 3900 Brig	Bachstrasse 34-38 3900 Brig	Fully 3-5 1920 Martigny	Ilot du Léman 1920 Martigny	Petit-Chasseur 1950 Sion	Consolidation 2023	Consolidation 2022	Variation 2023-2022
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Produit des immeubles	216'438	216'438	395'029	310'380	542'014	1'733'887	n/a	10'593'790	9'875'456	718'334
Produit des locations	215'805	215'805	394'962	310'327	533'986	1'731'434	n/a	10'515'586	9'816'553	699'032
Produits divers	634	634	67	53	8'027	2'453	n/a	77'823	58'902	18'920
Ajustement RPC 26 (+ = gain/- = perte)	-23'500	-23'500	60'800	47'800	669'909	-2'301'070	n/a	-7'238'033	-8'032'010	793'977
Charges d'immeubles	-12'463	-12'463	-322'884	-246'959	-312'490	-53'109	n/a	-2'033'262	-1'421'201	-620'142
Entretien & réparations	-9'855	-9'855	-315'530	-241'200	-282'815	-24'332	n/a	-1'690'798	-1'109'805	-580'993
Assurance bâtiment	-2'332	-2'332	-7'818	-6'124	-8'593	-23'234	n/a	-132'436	-112'084	-20'352
Autres frais à charge du propriétaire	0	0	0	0	0	-1'914	n/a	-39'905	-39'932	27
Frais de publicité	-173	-173	-258	3'580	-56	-56	n/a	-6'189	-14'146	7'957
Autres frais divers	-103	-103	-216	-169	-21'026	-3'573	n/a	-100'597	-34'281	-66'316
Frais de recouvrement et pertes	0	0	4'814	0	0	0	n/a	1'695	-829	2'524
Charges appartements vacants	0	0	-3'877	-3'047	0	0	n/a	-73'114	-110'125	37'011
Honoraires de gérance	-9'297	-9'297	-21'790	-17'120	-23'192	-74'590	n/a	-466'124	-465'653	-471
Impôt foncier	-5'348	-5'348	-8'082	-8'082	-11'497	-55'931	n/a	-248'147	-252'230	4'083
Résultat net sur immeuble	165'830	165'830	103'074	86'018	864'743	-750'812	n/a	608'225	-295'638	895'782
Performance brute (en %)	5.37	5.37	5.38	5.38	4.23	4.25	n/a	4.84	4.41	0.43
Performance nette avant réévaluation (en %)	4.70	4.70	0.58	0.66	3.06	3.80	n/a	3.59	3.46	0.13
Performance nette (en%)	4.12	4.12	1.40	1.49	-22.96	-1.84	n/a	0.28	-0.13	0.41
Valeur de rendement (norme RPC26)	4'029'600	4'029'600	7'349'300	5'774'500	9'629'899	40'844'300	14'799'838	218'710'837	223'858'732	-5'147'896
En % du bilan	0.40	0.40	0.74	0.58	0.97	4.09	1.48	21.92	20.59	-0.47
Valeur d'acquisition	3'506'286	3'506'286	5'538'387	4'351'590	5'279'987	41'189'321	14'676'108	191'791'777	196'187'423	-4'395'645
Valeur d'assurance	3'517'600	3'517'600	11'890'900	9'314'600	12'999'900	35'061'100	1'423'700	201'601'400	162'587'000	39'014'400
Valeur fiscale	2'608'892	2'608'892	3'942'620	3'942'620	5'620'999	5'275'810	n/a	97'084'576	94'280'325	2'804'251
Valeur d'investissement	3'521'139	3'521'139	5'538'387	4'351'590	10'139'532	47'262'883	14'799'838	211'610'732	209'520'595	2'090'137
Valeur avant réévaluation RPC 26	4'053'100	4'053'100	7'288'500	5'726'700	8'959'991	43'145'370	14'799'838	225'948'871	231'890'743	-5'941'872
Taux de capitalisation	5.40	5.40	5.60	5.60	6.60	4.80	n/a	5.17	5.09	0.08
Valeur locative optimale	217'598	217'598	411'561	323'370	544'734	1'960'524	n/a	11'034'074	11'051'238	-17'164
Valeur locative effective	215'805	215'805	394'962	310'327	533'986	1'731'434	n/a	10'515'586	9'816'553	699'032
Taux locatif (en %)	99.18	99.18	95.97	95.97	98.03	88.31	n/a	95.30	88.83	6.47





	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Résultats totaux	-8'070'510	32'535'845	31'073'482	40'327'718	7'185'586	7'190'338	26'288'759	-47'132'985	73'772'425	21'792'486	33'672'182	-104'469'192	24'274'515
Résultats financiers bruts	-1'733'334	35'449'883	30'013'073	53'264'145	5'237'003	22'023'146	51'349'770	-30'935'066	89'274'737	35'189'022	58'456'647	-120'865'405	44'039'997
Résultats immobiliers bruts	6'531'293	13'920'256	14'388'696	5'904'003	20'250'573	4'666'792	2'585'320	7'403'255	6'557'942	6'469'673	11'774'334	1'843'446	3'355'757
Résultats d'assurance	-9'264'789	-13'179'967	-9'652'509	-13'078'458	-44'031'708	-13'815'428	-22'104'901	-15'299'712	-15'016'041	-13'539'842	-30'167'607	-17'579'531	-16'167'550

1.1 Forme juridique et but

La CPCV Caisse de Pension de la Construction du Valais est une institution de prévoyance de type commune et autonome, de droit privé, ayant son siège social à Sion. Sa forme juridique est la fondation au sens des articles 80 et suivants du Code civil suisse. Elle est inscrite au Registre du commerce (CHE-109.763.889).

La CPCV a pour but d'assurer les personnes exerçant une activité au service des entreprises affiliées ainsi que leurs ayants droit contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité ou du décès, dans la mesure déterminée par ses statuts.

1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La Fondation remplit les obligations de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (AS-SO) et cotise au Fonds de garantie LPP.

1.3 Actes et règlements en vigueur

Document constitutif	Année de référence
Acte authentique de fondation	1982
Statuts de la fondation	1982 2006
Contrat de Gestion avec l'AVE	2009
Contrat de Conseil avec PPCmetrics SA	2006
Règlement de prévoyance	2014 2015 2019 2021 2022 2023
Règlement de placements	2014 2018 2023
Règlement sur les engagements de prévoyance	2013 2016 2018 2021
Règlement de liquidation partielle	2015 2016
Règlement pour la mise en soumission et l'adjudication des travaux	2017

1.4 Organisation - membres en charge de l'exercice au 31.12.2023 | droit à la signature

Conseil de fondation	Fonction	Entrée	Représentation
M. Eddy Emery ¹	Président	2021	AVE
M. Bernard Tissières ¹	Vice-Président	2021	SCIV
M. Serge Aymon	Membre	2011	UNIA
M. Blaise Carron	Membre	2021	UNIA
M. Frédéric Lambiel	Membre	2022	AVE
M. Serge Métrailler ¹	Membre	2010	AVE
M. Gaëtan Reynard	Membre	2021	AVE
M. François Thurre	Membre	2003	SCIV

Commission de Placement	Fonction	Entrée	Représentation
M. Eddy Emery	Président	2021	AVE
M. Blaise Carron	Vice-Président	2021	UNIA
M. Yvan Jollien	Membre	2009	AVE
M. Bernard Tissières	Membre	2021	SCIV


Commission immobilière	Fonction	Entrée	Représentation
M. Serge Aymon	Membre	2021	UNIA
M. Serge Métrailler	Membre	2017	AVE

Gérance	Fonction	Entrée	Représentation
M. Yvan Jollien ¹	Gérant	2009	AVE

Siège social

CPCV-PKBW
Rue de l'Avenir 11

Tél. 027 327 32 50
info@ave-wbv.ch
http://www.ave-wbv.ch

 ¹ signature collective à deux

1.5 Experts, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance



Expert en prévoyance professionnelle Cocontractant Expert LPP exécutant	Pittet Associés SA Sion M. Marc Fournier
Organe de révision	Fiduciaire FIDAG SA Martigny M. Christophe Pitteloud et M. Florent Reuse
Conseiller en placement	PPCmetrics SA, Financial Consulting, Nyon M. Cyril Berner et M. Pascal Frei
Médecin conseil	Dr. Vincent Pitteloud Sion
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (AS-SO) Lausanne

1.6 Décisions du Conseil de Fondation en 2023

Dans le courant de l'année 2023, le Conseil de fondation s'est réuni à trois reprises, le 13 juin, le 11 septembre et le 21 novembre; il a porté à l'étude les chapitres suivants:

Prévoyance professionnelle

Taux de cotisation risque et d'épargne 2024:

Les taux de cotisations risque et épargne restent inchangés pour 2024 avec **2.5%** pour le risque et **11.5%** pour le risque et l'épargne, car ils sont liés à la CCT CPPV.

Taux technique et d'épargne en 2023:

Ces taux demeurent inchangés, à savoir **1.5%** pour le taux technique et **1%** pour la rémunération des comptes épargne.

Taux d'indexation des rentes pour 2023:

Aucune indexation sur les rentes réglementaires. Indexation selon tabelles édictées par l'OFAS pour les rentes minimum LPP.

Modifications réglementaires:

Art.9 Retraite réglementaire et âge déterminant

¹ La retraite réglementaire correspond à l'âge de référence AVS. L'âge réglementaire de la retraite correspond à l'âge de référence au sens de la LAVS.

Art.13 Bonifications de vieillesse

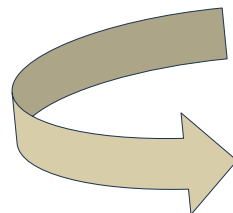
² Les bonifications de vieillesse exprimées en pour-cent du salaire assuré compte tenu de l'âge de l'assuré selon l'article 9 alinéa 2 sont égales à:

Tranches d'âge	Hommes	Femmes	Bonification de vieillesse
25 - 34 ans	25 - 34 ans	25 - 33 ans	5.00%
35 - 44 ans	35 - 44 ans	34 - 43 ans	7.10%
45 - 54 ans	45 - 54 ans	44 - 53 ans	10.70%
55 - 65 ans	dès 55 ans	dès 54 ans	12.80%
66 - 70 ans			9.00%

Art.24 Montant de la rente

¹ Le montant annuel de la rente de vieillesse correspond à l'avoie de vieillesse constitué au début du versement de la rente, multiplié par le taux de conversion correspondant à l'âge de l'assuré (calculé en années et en mois) à cette date:

Age	Taux de conversion en %		Âge retraite	Table 2024		Génération transitoire			Table 2028	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes 1960 et avant	Femmes 1961	Femmes 1962	Femmes 1963	Hommes	Femmes 1964 et après
59	-	5.8	59		5.80%	5.75%	5.70%	5.65%		
60	5.8	6.0	60	5.80%	6.00%	5.95%	5.90%	5.85%	5.80%	5.80%
61	6.0	6.2	61	6.00%	6.20%	6.15%	6.10%	6.05%	6.00%	6.00%
62	6.2	6.4	62	6.20%	6.40%	6.35%	6.30%	6.25%	6.20%	6.20%
63	6.4	6.6	63	6.40%	6.60%	6.55%	6.50%	6.45%	6.40%	6.40%
64	6.6	6.8	64	6.60%	6.80%	6.75%	6.70%	6.65%	6.60%	6.60%
65	6.8	-	64 et 3 mois			6.80%				
			64 et 6 mois				6.80%			
			64 et 9 mois					6.80%		
			65	6.80%	7.00%	6.95%	6.90%	6.85%	6.80%	6.80%
			66	7.00%	7.20%	7.15%	7.10%	7.05%	7.00%	7.00%
			67	7.20%	7.40%	7.35%	7.30%	7.25%	7.20%	7.20%
			68	7.40%	7.60%	7.55%	7.50%	7.45%	7.40%	7.40%
			69	7.60%	7.80%	7.75%	7.70%	7.65%	7.60%	7.60%
			70	7.80%		7.80%	7.80%	7.80%	7.80%	7.80%



1.6 Décisions du Conseil de Fondation en 2023 (suite)

Art.23 Droit à la rente

- ¹ Le droit à la rente de vieillesse prend naissance au jour de la retraite réglementaire selon article 9, et s'éteint à la fin du mois civil au cours duquel le bénéficiaire décède.
- ² L'assuré actif dont les rapports de travail prennent fin au cours des cinq années qui précèdent la retraite réglementaire peut être mis au bénéfice d'une rente de vieillesse anticipée, à moins qu'il ne demande que sa prestation de libre passage soit transférée à l'institution de prévoyance d'un nouvel employeur. L'article 47 est réservé.
- ³ ~~Le retraité anticipé peut différer le versement de sa rente de vieillesse, au plus tard toutefois jusqu'au jour de la retraite réglementaire. Si une procédure de divorce est ouverte depuis le différé, la prestations de sortie à partager est calculée le jour du dépôt de la demande de divorce. Durant le différé, ce sont les prestations de vieillesse qui sont versées en cas d'invalidité et les prestations de survivants d'un pensionné en cas de décès.~~
- ³ L'assuré qui demeure au service de l'employeur au-delà de l'âge réglementaire de la retraite peut demander à la Caisse de différer le paiement des prestations de vieillesse tant que dure l'activité lucrative ou les rapports de travail, mais au maximum jusqu'à l'âge de 70 ans. Durant le différé, le compte de vieillesse individuel porte intérêts et peut, sur demande de l'assuré, être alimenté des bonifications par âge prévues à l'article 13. Dans ce cas, une cotisation paritaire de 11.5 % est prélevée. Seules des prestations de vieillesse sont alors versées ou, en cas de décès, les prestations de survivants d'un pensionné.
- ⁴ L'assuré peut demander d'obtenir une rente de retraite partielle et ainsi prendre sa retraite de manière échelonnée. La réduction de son taux d'activité doit être de 20% au moins. La rente de retraite versée correspond à la réduction effective du taux d'activité. L'avoir de vieillesse est réparti en proportion. Si une procédure de divorce est ouverte durant cette période, le partage de la prévoyance professionnelle acquise pendant le mariage se fait en priorité sur la part encore active.

Art.25 Capital-vieillesse

- ¹ La rente de vieillesse est versée sous forme de capital si elle s'élève à moins de 10 % de la rente de vieillesse AVS minimale complète. Le paiement de plusieurs tranches est exclu.
- ² Sous réserve des articles 14 alinéa 10 et 47, l'assuré peut également demander le paiement en capital de tout ou partie de sa rente de vieillesse, et de la rente de conjoint survivant qui lui est liée, à condition que :
 - a. il fasse connaître sa volonté en principe 18 mois à l'avance ~~au moins~~ ; et
 - b. il ne soit pas mis au bénéfice d'une rente de vieillesse faisant suite à une rente d'invalidité, en application de l'article 27 alinéa 1 ci-après.

A cet effet, l'assuré doit remplir une déclaration adéquate, le cas échéant munie de la signature dûment légalisée de son conjoint. Cette déclaration doit être remise à l'Organe d'application.

- ⁵ ~~En cas de versement différé de la rente de vieillesse, le paiement en capital est exclu.~~ En cas de retraites partielles, un maximum de trois versements sous forme de capital est autorisé

Art.47 Maintien de la prévoyance

~~Lorsque l'assuré a atteint l'âge de 60 ans (59 ans pour les femmes) et que le maintien de la prévoyance prend fin, il peut choisir...~~ L'assuré peut choisir, au plus tôt 5 ans avant l'âge de la retraite réglementaire et lorsque le maintien de la prévoyance prend fin, entre l'octroi d'une prestation de sortie et les prestations réglementaires de retraite anticipée. Si le maintien a duré plus de deux ans, ce sont les prestations de retraites qui sont versées.

Art.14 Achat de prestations

- ⁵ Le montant de l'apport personnel que peut effectuer l'assuré est au maximum égal à la différence entre la somme des bonifications de vieillesse afférentes à la période séparant le 1^{er} janvier suivant son 24^e anniversaire de la date de l'apport, calculées sur la base du salaire assuré en vigueur au moment de l'apport, et l'avoir de vieillesse constitué au jour de l'achat. Du montant de l'apport maximum sont déduits :
 - c. ~~du montant des~~ les prestations de vieillesse déjà perçues pour la personne assurée qui perçoit déjà ou a perçu des prestations de vieillesse et reprend une activité lucrative ou augmente à nouveau son taux d'activité

Art.20 Paiement des prestations

Les prestations de la Caisse de Pension sont payables :

- a. les rentes : mensuellement ou trimestriellement, au début de chaque mois ou trimestre ; les rentes dues dans le cadre d'un divorce à une autre institution de prévoyance peuvent être versées annuellement, au plus tard le 15 décembre ;
 - b. les capitaux : dès que les ayants droit sont connus de façon certaine, mais au plus tard dans les 30 jours qui suivent leur échéance ;
 - c. la prestation de libre passage : au jour de la fin des rapports de service.
- ¹² Lorsque la Caisse reçoit une notification de retard dans le paiement des contributions d'entretien pour l'un de ses assurés, elle communique sans délai, par courrier recommandé à l'office spécialisé, l'arrivée à échéance des prestations prévues à l'article 40 LPP.

Rente temporaire d'invalidité

Art.27 Droit à la rente

- ³ Dès qu'elle a connaissance de la décision de l'office AI de suspendre à titre provisionnel le versement de la rente d'invalidité en vertu de l'article 52a LPGa, la Caisse suspend elle aussi le versement de ses rentes à titre provisionnel.

1.6 Décisions du Conseil de Fondation en 2023 (suite)

Art.11 Salaire assuré

¹ Le salaire assuré est égal au salaire déterminant AVS sur lequel sont perçues les cotisations AVS/AI, mais au plus au gain annuel maximum pris en considération par la LAA.

² Si le salaire effectivement perçu par le salarié diminue temporairement par suite de maladie, d'accident, de chômage, de maternité, de paternité, d'adoption, de prise en charge d'enfants gravement atteints dans leur santé, ou d'autres circonstances semblables, le salaire assuré est maintenu au moins pendant la durée de l'obligation légale selon l'article 324a du Code des obligations et conventionnelle de l'employeur de verser le salaire ou du congé selon les articles 329f, 329g, 329i et 329j CO, dans la mesure où l'assuré n'en demande pas la réduction.

Gestion de fortune mobilière

- ↳ Suppression des actions des marchés émergents au profit des actions suisses et internationales;
- ↳ Investissements en infrastructures pour CHF 15 mios auprès de JP Morgan et CHF 10 mios auprès de BlackRock;
- ↳ Projet de création d'un mandat de gestion pour la caisse RETABAT;
- ↳ Mise en œuvre de la nouvelle loi sur la protection des données nLPD;
- ↳ Modifications réglementaires.

Art.6 Tâches du gérant

- h Il se charge de l'exercice du droit d'actionnaires

Art.10 Exercice des droits d'actionnaire (art. 95 al.3 let.a Cst. art 71a et 71b LPP, art. 49a al.2 OPP2)

² Le Conseil de Fondation est en charge de l'exercice des droits des actionnaires dans le sens des principes mentionnés ci-dessus. Il délègue cette compétence au Gérant en veillant que ses obligations de surveillance et ses droits de responsabilité soient respectés.

Le Gérant veille à ce que la Caisse soit inscrite dans le registre des actionnaires comme détenteur d'actions nominatives et à ce que la participation aux assemblées générales, respectivement que les instructions du représentant indépendant soient assurées. Il fait régulièrement un rapport au conseil de fondation sur le comportement de vote de la Caisse.

Annexe A Allocation stratégique de la fortune

Classes d'actifs	Allocation d'actifs stratégique			OPP 2
	Neutre	Min.	Max.	
Liquidités en CHF	0.0%	0.0%	3.0%	
Obligations en CHF	26.0%	18.0%	34.0%	
Obligations gouvernementales en ME (hedged)	12.0%	8.0%	16.0%	
Obligations d'entreprises en ME (hedged)	4.0%	2.0%	6.0%	
Actions suisses	11.0%	8.0%	14.0%	
Actions internationales	11.0%	8.0%	14.0%	50%
Actions internationales (hedged)	3.0%	1.0%	5.0%	
Actions internationales Small Cap	2.0%	1.0%	3.0%	
Infrastructure	3.0%	1.0%	5.0%	10%
Immobilier suisse indirect	7.0%	4.0%	10.0%	30%
Immobilier suisse direct	21.0%	16.0%	26.0%	
Portefeuille total	100.0%			
Total monnaies étrangères non couvertes	16.0%	10.0%	22.0%	30%
Total actions	27.0%	18.0%	36.0%	50%
Total immobilier	28.0%	20.0%	36.0%	30%

Annexe B Indices de référence (benchmark)

Pour toutes les classes d'actifs à l'exception de l'immobilier direct, l'univers de placement correspond à celui des indices de référence mentionnés ci-dessous:

Classes d'actifs	Benchmarks
Liquidités en CHF	FTSE CHF 3-months Eurodeposit
Obligations en CHF	SBI AAA-BBB
Obligations gouvernementales en ME (hedged)	FTSE WGBI hedged
Obligations d'entreprises en ME (hedged)	Bloomberg Global Aggregate Corporate hedged
Actions suisses	SPI
Actions internationales	MSCI World ex CH Net
Actions internationales (hedged)	MSCI World ex CH Net hedged
Actions internationales Small Cap	MSCI World ex CH Small Cap Net
Infrastructure	S&P Global Infrastructure
Immobilier suisse indirect	SXI Real Estate Funds Broad
Immobilier suisse direct	KGAST

1.6 Décisions du Conseil de Fondation en 2023 (suite)

Annexe C Infrastructure

- 1 Le portefeuille est géré activement;
- 2 Les investissements dans des placements collectifs diversifiés (fonds de fonds ou sociétés de participation) sont autorisés;
- 3 Les investissements dans des placements collectifs présentant un effet de levier ne sont pas autorisés ou doivent être attribués aux placements alternatifs selon l'OPP2;
- 4 Il convient de veiller à une diversification appropriée par régions, secteurs, sources de rendement et «Vintage years»;
- 5 Il convient de tenir compte de manière appropriée des risques spécifiques aux instruments (liquidité fortement limitée, horizon de placement très long);
- 6 Les investissements dans les infrastructures doivent faire l'objet d'une due diligence approfondie.

Annexe E Réserve de fluctuation de valeurs

Rendement / Risque	Stratégie actuelle
Scénario basé sur les marchés financiers (long terme)	
Rendement net attendu p.a.	2.50%
Volatilité = Risque	6.23%
Rendement / volatilité	0.402
Rendement max. atteignable (9 ans sur 10 - intervalle à 90%)	13.60%
Rendement min.	-7.50%

Risque de fluctuation / Besoin de RFV	Stratégie actuelle
Scénario basé sur les marchés financiers (court terme)	
RFV pour le rendement min. de	2.45%
1 an, avec un niveau de confiance de	97.50%
	99.00%
	13.60%
	16.20%

Gestion de fortune immobilière

- Ilot du Léman et annexe Près-du-Pont - Martigny:
Les travaux ont été achevés à fin 2023, les dernières factures ont été payées en début 2024.
- Nouveau projet Petit-Chasseur - Sion:
La somme totale de l'investissement est estimée à CHF 62 000 000, dont CHF 14 673 357 pour le terrain, les frais d'actes et les taxes. Les coûts de construction sont à présent estimés à CHF 47 045 000. Le calcul de l'état locatif de CHF 2 343 000 a été fait de manière prudente, ce qui représente un rendement brut estimé de 3.8%, pour la variante avec six immeubles en location.

Une deuxième variante avec trois immeubles en location et trois à la vente dégagerait un rendement brut estimé de 4.9% avec une réduction du budget d'investissement à CHF 26 812 327.

Le projet définitif et la demande d'autorisation de construire seront établis respectivement à fin 2023 et début 2024.
- Projet Curala - Le Châble:
Un remaniement conséquent des conditions d'investissement a abouti à un vote majoritaire visant à sortir de ce projet.
- Etude de nouveaux projets d'investissement.

Etudes thématiques

- Analyse approfondie des placements;
- Modification et reconduite de la CCT-CPPV de 2024 à 2026;
- Niveau de la réserve de fluctuation de valeurs et distribution d'excédents: éléments pratiques;
- Nouvelle loi sur la protection des données nLDP:

Entrée en vigueur au 1er septembre 2023, cette nouvelle loi a entraîné la mise en place des mesures suivantes:

- Etablir un registre de traitement, qui devra être soumis au PFPDT [Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence];
- Définir la politique et les directives internes;
- Nomination du DPO [Délégué à la protection des données] et établissement de son cahier des charges;
- Etablir des règles spécifiques en matière de communication de données personnelles;
- Obligation d'annonce au PFPDT en cas de doute ou de litiges concernant des données d'un assuré;
- Sensibiliser les collaborateurs en matière de protection des données;
- Revoir les contrats afin d'en identifier les sous-traitants potentiels;
- Appliquer la politique de conservation des données, à savoir 100 ans avant le versement de la prestation et 10 ans après;
- Analyser l'impact en matière de protection des données.

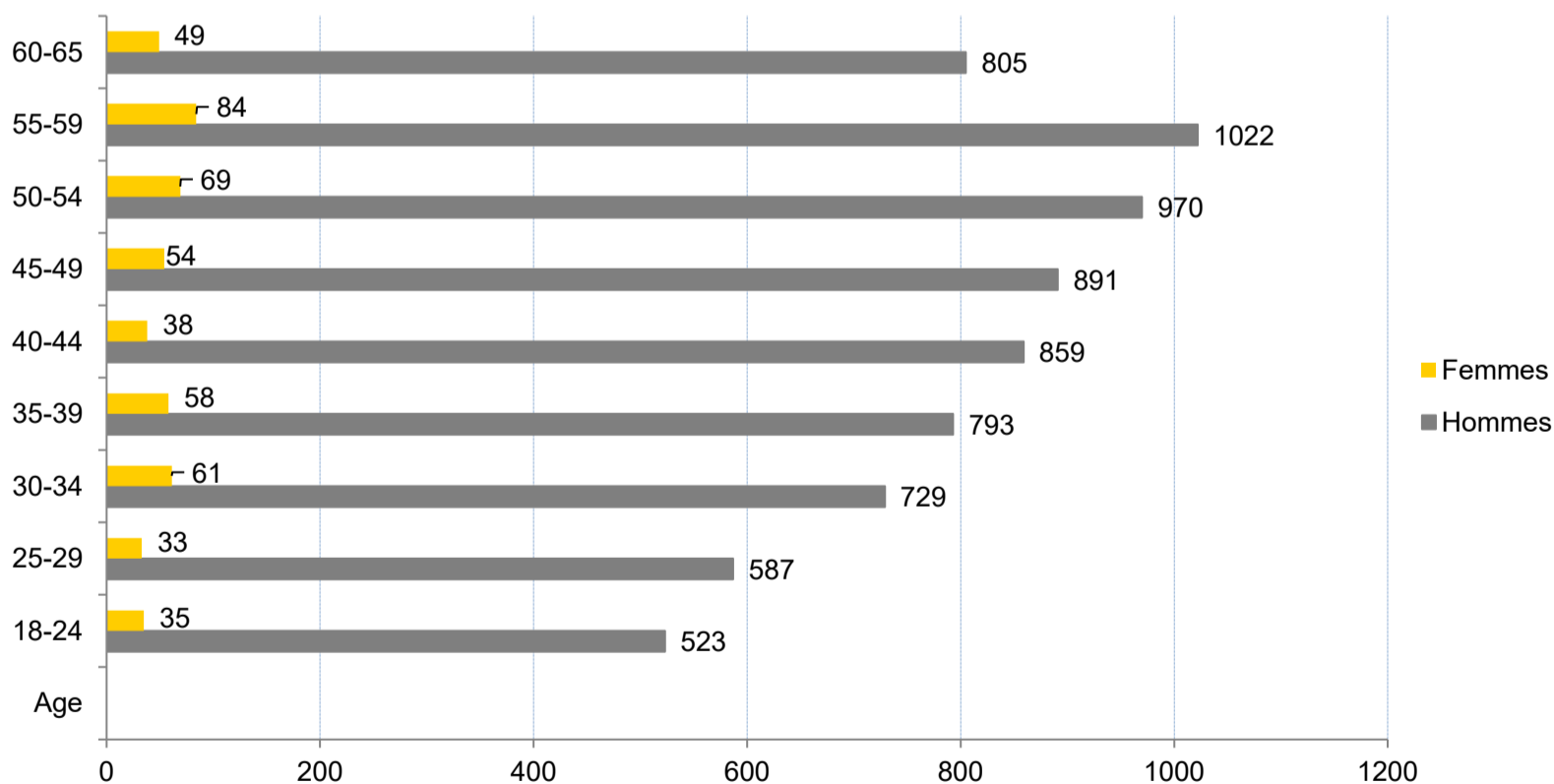
Autres

- Comptes de l'exercice 2022:
Approbation des comptes de l'exercice 2022 et décharge aux organes responsables.

	31.12.2022	31.12.2023
2.1 Employeurs affiliés		
Entreprises membres	831	857
Epargnants	7'024	7'102
Salaires assurés (milliers CHF)	448'646	459'856
2.2 Assurés actifs		
Hommes	7'087	7'179
Femmes	456	481
Assurés actifs totaux	7'543	7'660
2.3 Mouvement des assurés en activité		
Situation au 01.01	7'448	7'543
Admissions	1'385	1'389
Démissions	-1'094	-1'104
Mises à la retraite	-245	-304
Nouveaux rentiers invalides	-10	-18
Décès d'assurés actifs	-21	-10
Variation comptes inactifs	157	146
Variation actifs partiellement invalides	-77	18
Situation au 31 décembre	7'543	7'660
Ecart sur l'année précédente	95	117
En % sur l'année précédente	+1.28	+1.58

2.4 Assurés cotisants

Répartition des 7 660 assurés selon les classes d'âge, présents et cotisant dans la caisse au 31.12.2023.

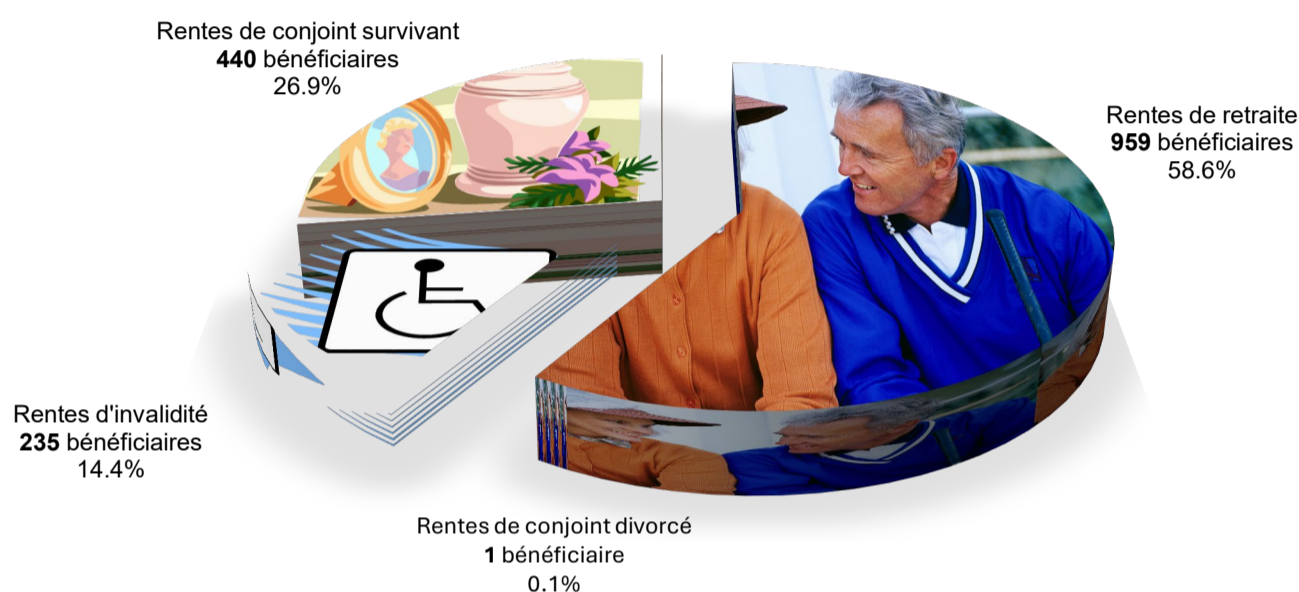


	2005-1999	1998-1994	1993-1989	1988-1984	1983-1979	1978-1974	1973-1969	1968-1964	1963-1958	Total
Age	18-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-65	
H	523	587	729	793	859	891	970	1022	805	7 179
F	35	33	61	58	38	54	69	84	49	481
2023	558	620	790	851	897	945	1 039	1 106	854	7 660
2022	519	606	799	854	888	982	1031	1049	815	7543

2.5 Assurés bénéficiaires de rentes

Genre de rente	en %	2020	en %	2021	en %	2022	en %	2023
Retraite	56.3	812	58.0	861	58.7	909	58.6	959
Invalidité	16.8	242	14.8	220	14.0	216	14.4	235
Conjoint survivant	26.8	387	27.1	402	27.2	420	26.9	440
Conjoint divorcé	0.1	1	0.1	1	0.1	1	0.1	1
Total rentiers	100.0	1'442	100.0	1'484	100.0	1'546	100.0	1'635

enfants bénéficiaires exclus



2.6 Mises à la retraite: option prise par les assurés parvenus à l'âge réglementaire

Nouveaux retraités dans l'année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Avoirs vieillesse (milliers CHF)	20'077	21'709	21'419	28'428	38'839	38'433	41'534	48'820
Nombre de cas	116	115	108	152	215	235	245	304
Variante capital retraite								
Avoirs vieillesse (milliers CHF)	7'990	7'984	10'983	11'706	20'764	22'291	21'769	28'141
Nombre de cas	54	54	60	72	130	162	161	216
Variante rente de retraite								
Avoirs vieillesse (milliers CHF)	12'087	13'726	10'436	16'722	18'075	16'141	19'765	20'679
Nombre de cas	62	61	48	80	85	73	84	88
Capital (prorata avoir de vieillesse)	40%	37%	51%	41%	53%	58%	52%	58%
Rente (prorata avoir de vieillesse)	60%	63%	49%	59%	47%	42%	48%	42%
Capital (prorata nombre de cas)	47%	47%	56%	47%	60%	69%	66%	71%
Rente (prorata nombre de cas)	53%	53%	44%	53%	40%	31%	34%	29%

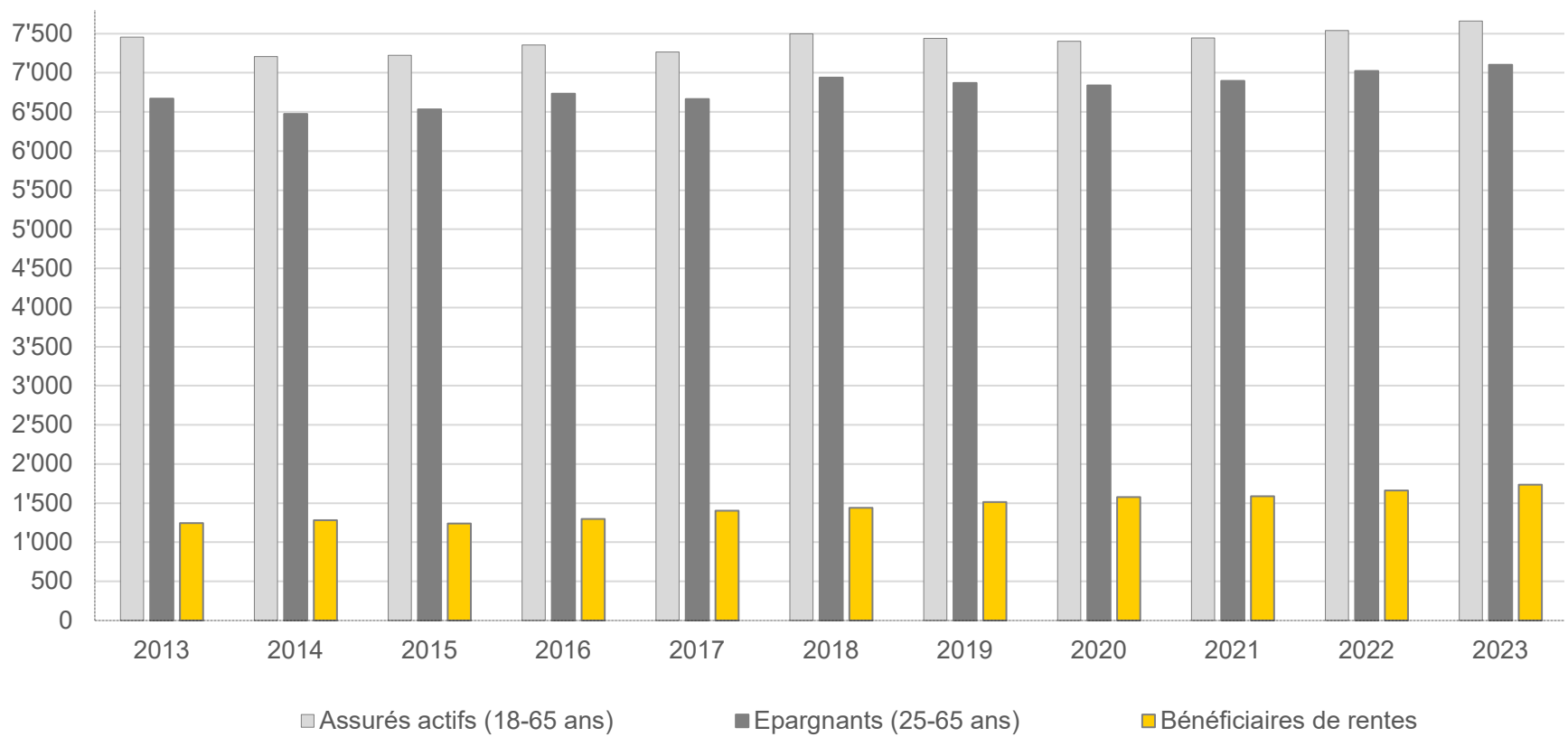
En 2023, sur les 304 nouveaux retraités, 8 (4 en 2022) ont choisi une option mixte, c'est-à-dire une partie de l'avoir convertie en rente et l'autre en capital.

2.7 Invalidité: Evolution de la sinistralité depuis 2016

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Assurés actifs	7'355	7'264	7'497	7'440	7'405	7'448	7'543	7'660
Assurés invalides	261	254	258	257	242	220	216	235
Ratio (en %)	3.55	3.50	3.44	3.45	3.27	2.95	2.86	3.07

2.8 Statistiques des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargnants (25-65 ans)	6'672	6'474	6'535	6'734	6'666	6'939	6'870	6'839	6'895	7'024	7'102
Assurés actifs (18-65 ans)	7'458	7'207	7'223	7'355	7'264	7'497	7'440	7'405	7'448	7'543	7'660
Assurés retraités	487	521	563	620	677	712	757	823	870	920	968
Assurés invalides	452	440	344	338	347	337	339	319	275	274	285
Conjoints survivants	308	319	334	340	380	392	418	434	442	468	482
Conjoints divorcés	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1
Bénéficiaires de rentes <i>enfants bénéficiaires inclus</i>	1'247	1'280	1'241	1'298	1'404	1'442	1'515	1'577	1'588	1'663	1'736

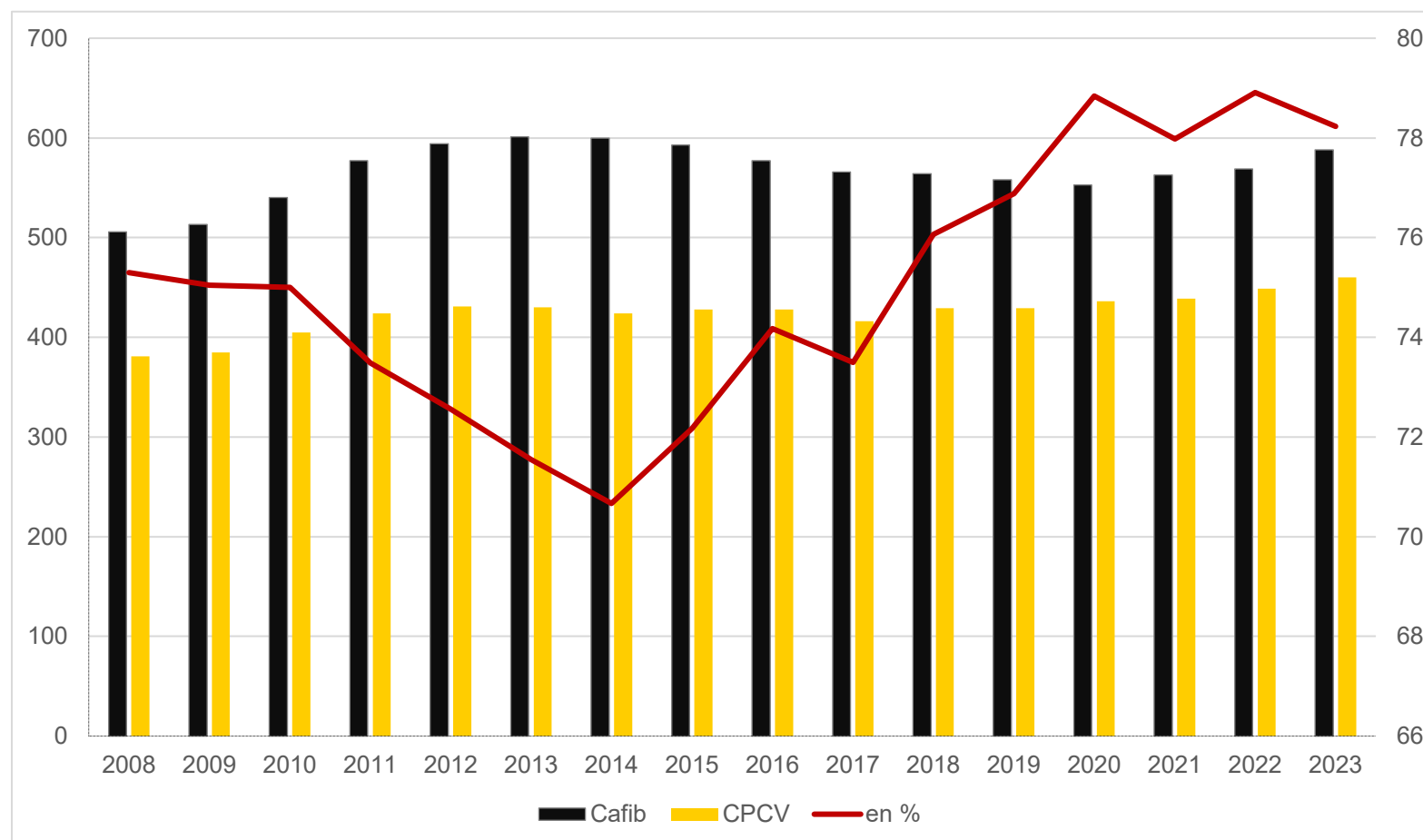


2.9 Statistiques des employeurs affiliés

Evolution de l'effectif	2022	2023	Par région	2022	2023
Entreprises affiliées au 01.01.	820	831	Haut-Valais	20% 164	22% 185
Admissions en cours d'année	58	60	Valais-central	59% 372	47% 401
Cessations d'activité	-45	-33	Bas-Valais	22% 295	32% 271
Faillites	-2	-1	Total	100% 831	100% 857
Solde au 31.12.	831	857			

Par niveau de salaire	2022	2023	Par secteur d'activité	2022	2023
Sans décompte annuel	6	6	Maçonnerie, génie civil	609	637
Salaires à 0	241	261	Carrelage	145	142
Salaires entre 1 et 50'000	71	81	Divers (dont AVE)	43	45
Salaires entre 50'001 et 100'000	93	102	AVGB	27	26
Salaires entre 100'001 et 250'000	123	104	Matériaux de construction	6	6
Salaires entre 250'001 et 500'000	101	105	Revêtements de sols	1	1
Salaires entre 500'001 et 1'000'000	87	86	Total	831	857
Salaires entre 1'000'001 et >	109	112			
Total	831	857			

Salaires AVS déclarés (en millions CHF) | Comparaison CPCV et Caisse d'allocations familiales Cafib depuis 2008



	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cafib	506	513	540	577	594	601	600	593	577	566	564	558	553	563	569	588
CPCV	381	385	405	424	431	430	424	428	428	416	429	429	436	439	449	460
en %	75	75	75	73	73	72	71	72	74	73	76	77	79	78	79	78

3.1 Explication du plan de prévoyance

La Caisse de pension CPCV a pour but de garantir à ses membres la réalisation des dispositions minimales prévues par la Convention Collective de Travail du bâtiment et du génie civil du canton du Valais, en conformité avec la LPP. En tant qu'institution de prévoyance, elle participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par l'article 48 LPP.

Le plan de prévoyance, unique pour l'ensemble des assurés, est un plan dit en primauté de cotisations au sens de l'article 15 LFLP.

Salaire assuré	Salaire déterminant AVS mais au plus le salaire maximum pris en considération par la LAA CHF 148 200
-----------------------	---

Prestation d'invalidité	
Rente	25% du dernier salaire AVS [max LAA]
Rente d'enfant	5% du dernier salaire AVS [max LAA]
Délai d'attente	24 mois
Libération des primes	dès le septième mois

Prestation de décès	
Rente	15% du dernier salaire AVS [max LAA]
Rente d'enfant	5% du dernier salaire AVS [max LAA] ou 20% si l'assuré est retraité
Capital-décès	avoir de vieillesse cumulé

Prestation de retraite	
Rente	6.8% de l'avoir vieillesse accumulé au jour de la retraite
Rente d'enfant	20% de la rente vieillesse
Capital-décès	avoir de vieillesse cumulé moyennant un préavis de 18 mois

	Hommes	Femmes	Bonification
Bonification de vieillesse (en % du salaire assuré)	25 - 34 ans	25 - 33 ans	5.00
	35 - 44 ans	34 - 43 ans	7.10
	45 - 54 ans	44 - 53 ans	10.70
	55 - 65 ans	54 - 64 ans	12.80

Prestation de libre passage	<i>Calcul de la somme transférée:</i> Totalité de l'avoir de vieillesse acquis au jour de la fin des rapports de service, mais au moins les apports de l'assuré avec intérêts, augmentés de la somme des cotisations d'épargne de l'assuré majorée de 4% par année d'âge en plus de 20 ans (majoration maximale 100%).
------------------------------------	---

Taux d'intérêt, épargne ordinaire (en %)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	1.25	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00

Taux d'intérêt, épargne supplémentaire (en %)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	0.00	0.50	0.00	1.00	0.00	2.00	0.00	0.00

Taux d'intérêt technique (en %)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	2.25	2.25	2.00	2.00	2.00	1.50	1.50	1.50

3.2 Financement

Conformément à l'article 5 de la Convention collective de travail CPPV, l'affiliation est obligatoire pour tous les salariés qui ont une activité directe ou indirecte dans l'industrie du bâtiment, du génie civil et des branches annexes de la construction en Valais. Elle intervient le premier jour de service, toutefois au plus tôt le 1er janvier qui suit le 17ème anniversaire. Jusqu'au 1er janvier qui suit le 24ème anniversaire, l'assurance couvre uniquement les risques décès et invalidité. Dès cette date, elle s'étend également aux prestations de retraite.

Le salaire cotisant est égal au salaire assuré. Il correspond au 100% du salaire déterminant AVS sur lequel sont perçues les cotisations AVS/AI, mais au plus sur le gain annuel maximum pris en considération par la LAA.

Les cotisations se partagent paritairement entre l'employeur et l'employé selon le barème développé ci-dessous.

Financement des prestations



Taux global				
Hommes	Femmes	Risque	Epargne	Total
17 - 24 ans	17 - 24 ans	2.50%	0.00%	2.50%
25 - 65 ans	25 - 64 ans	2.50%	9.00%	11.50%
A la charge de l'assuré				
Hommes	Femmes	Risque	Epargne	Total
17 - 24 ans	17 - 24 ans	1.25%	0.00%	1.25%
25 - 65 ans	25 - 64 ans	1.90%	3.85%	5.75%
A la charge de l'employeur				
Hommes	Femmes	Risque	Epargne	Total
17 - 24 ans	17 - 24 ans	1.25%	0.00%	1.25%
25 - 65 ans	25 - 64 ans	0.60%	5.15%	5.75%

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Sans objet.

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss Gaap RPC 26*

En application de l'article 47 OPP2, les comptes de la CPCV sont présentés selon les normes *Swiss Gaap RPC 26**. Ainsi, tous les états financiers et l'annexe aux comptes ont été établis selon ces principes.

* *Swiss Generally Accepted Accounting Principles - Recommandation relative à la présentation des comptes n°26*

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Placements mobiliers

La CPCV évalue ses titres aux valeurs de marché, selon le tableau suivant:

Catégorie	Evaluation au bilan
Obligations en CHF	valeur boursière au 31.12
Obligations en ME	valeur boursière au 31.12
Actions suisses et étrangères	valeur boursière au 31.12
Fonds de placement	valeur boursière au 31.12
Devises	cours du dernier jour ouvrable de l'année

Placements immobiliers

En séance du 28 novembre 2017, il a été décidé de modifier, à partir de 2017, la méthode d'évaluation du parc immobilier, dans le but d'éviter les grosses dévaluations enregistrées lors du passage des 10 ans, occasionnant de fortes chutes du rendement. Cette méthode permet de mieux échelonner cette dévaluation en fonction de la vétusté.

Evaluation du taux de rendement	31.12.2022	31.12.2023
Taux hypothécaire de référence	1.50%	1.50%
Rendement fonds propres [40% du taux technique]	0.60%	0.60%
Charges fixes [yc affectation spécifique et risque de vacants]	1.10%	1.10%
Total charges fixes	3.20%	3.20%
Charges variables en fonction de la vétusté de l'immeuble, entre 1 et 4	1.50% - 3.50%	1.50% - 3.50%
Total, entre 1 et 40 ans selon échelle des années	4.70% - 6.70%	4.70% - 6.70%



4.3 Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les principes d'évaluation des capitaux de prévoyance des assurés figurent dans le règlement sur les passifs de nature actuarielle.

4.4 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Sans objet.

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

Destinée à couvrir de manière autonome tous les risques liés au décès et à l'invalidité, la provision pour fluctuation des risques demeure inchangée par rapport à l'exercice précédent et s'élève à CHF 11 960 000 au 31.12.2023. Elle correspond au coût annuel total des sinistres déterminé compte tenu d'un degré de sécurité de 97.5%. Une nouvelle évaluation sera effectuée durant le deuxième semestre, dans le cadre de l'expertise sur la base de la situation au 31.12.2023.

Grâce à la prime de risque comprise dans la cotisation réglementaire et à la provision pour fluctuation des risques décès et invalidité, la CPCV dispose de mesures de sécurité suffisantes.

5.2	Evolution et rémunération des avoirs-épargne	31.12.2022	31.12.2023
	Solde au 1er janvier	542'164'032	541'312'452
	Bonifications d'épargne	40'045'054	43'858'084
	Apports de libre passage	18'052'318	21'410'608
	Primes uniques et rachats	1'098'212	861'197
	Remboursement EPL / divorce	833'734	909'100
	Prestations de libre passage en cas de sortie	-22'480'834	-22'362'006
	Versements pour l'EPL / divorce	-2'198'738	-3'071'292
	Dissolution due aux retraites, décès et invalidité	-41'555'940	-50'713'497
	Rémunération des capitaux de prévoyance	5'115'457	5'135'061
	Complément selon art. 17 LFLP (prestations versées)	793'014	844'870
	Complément selon art. 17 LFLP (normes RPC26)	-553'858	-1'563'255
	Total des capitaux de prévoyance des assurés actifs au 31.12.	541'312'452	536'621'322
5.3	Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	31.12.2022	31.12.2023
	Avoirs de vieillesse selon la LPP	416'933'565	418'295'177
	Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil Fédéral (en %)	1.00	1.00
5.4	Capitaux de prévoyance des retraités	205'157'822	220'079'037
	Solde initial	190'438'889	205'157'822
	Attribution coût projeté année+1	19'764'074	19'097'078
	Ajustement de valeur norme RPC26	7'636'017	9'488'761
	Dissolution rentes annuelles versées	-12'681'157	-13'664'624
5.5	Capitaux de prévoyance des enfants de retraités	103'631	83'494
	Solde initial	100'245	103'631
	Ajustement de valeur norme RPC26	20'936	-3'789
	Dissolution rentes annuelles versées	-17'550	-16'348
5.6	Capitaux de prévoyance des invalides	35'695'786	35'657'256
	Solde initial	34'396'039	35'695'786
	Attribution coût projeté année+1	-1'331'808	-1'261'477
	Ajustement de valeur norme RPC26	6'048'294	4'609'735
	Dissolution rentes annuelles versées	-3'416'739	-3'386'788
5.7	Capitaux de prévoyance des enfants d'invalides	1'238'409	1'276'228
	Solde initial	1'133'831	1'238'409
	Ajustement de valeur norme RPC26	264'708	236'304
	Dissolution rentes annuelles versées	-160'130	-198'485
5.8	Capitaux de prévoyance des conjoints survivants	56'180'502	57'161'315
	Solde initial	54'483'715	56'180'502
	Attribution coût projeté année+1	912'063	1'169'387
	Ajustement de valeur norme RPC26	4'204'184	3'392'869
	Dissolution rentes annuelles versées	-3'419'460	-3'581'443
5.9	Capitaux de prévoyance des orphelins	1'342'961	1'206'109
	Solde initial	1'107'744	1'342'961
	Ajustement de valeur norme RPC26	386'129	13'988
	Dissolution rentes annuelles versées	-150'912	-150'840
5.10	Capitaux de prévoyance des conjoints divorcés	103'081	98'615
	Solde initial	106'881	103'081
	Ajustement de valeur norme RPC26	2'539	1'873
	Dissolution rentes annuelles versées	-6'339	-6'339

5.11 Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'expertise technique réalisée sur les comptes de l'exercice 2020 par Pittet Associés SA livre les conclusions ci-après:

- ✘ A baisser son taux d'intérêt technique de 2.00% à 1.50% pour le bouclage à fin 2021 (et modifier formellement ce taux dans le règlement sur les passifs de nature actuarielle).
- ✘ Valider l'espérance de performance de 1.90% (2.5% sur les comptes 2017) au travers d'une nouvelle étude ALM.
- ✘ Dissoudre la provision de longévité et la reconstituer à raison de 0.5% par année dès le bouclage 2021. Attribuer un montant complémentaire à la provision pour taux de conversion inadapté et adapter annuellement cette provision. Maintenir la provision pour fluctuations des risques à son niveau actuel jusqu'à la prochaine expertise.
- ✘ Continuer à surveiller annuellement l'évolution des risques décès, invalidité et longévité, ceci afin d'anticiper d'éventuels changements de tendance dans la sinistralité relative aux tables actuarielles appliquées.
- ✘ Etudier une hausse des cotisations afin de combler la lacune de financement de l'épargne. A cet effet, ils recommandent une augmentation d'au moins un point de cotisation.
- ✘ La capacité d'assainissement de la Caisse étant limitée et le financement structurel n'étant pas assuré sur le long terme, Pittet Associés SA recommande à la Caisse d'appliquer une politique de distribution d'intérêts prudente sur les avoirs de vieillesse des assurés. Le taux moyen d'intérêt crédité dans les projections est fixé à 1.5%. Compte tenu des autres hypothèses du modèle de référence et de l'évolution attendue de la structure de la Caisse, le degré de couverture diminue régulièrement avec une performance moyenne de 1.9%.
- ✘ Vérifier chaque année l'adéquation du taux de cotisation en fonction de l'évolution des frais, de la structure des assurés actifs et des nouveaux cas de retraite. Une analyse technique du résultat annuel de la caisse permettrait d'apprécier plus précisément les sources de gains et de pertes.

5.12 Justification et bases des provisions techniques

Provision pour maintien du taux de conversion

Conformément à l'article 11 du règlement sur les engagements de prévoyance, le montant de cette provision a été calculé pour couvrir, pour les assurés à moins de 5 ans de la retraite, le maintien d'un taux de conversion au niveau des taux réglementaires. Compte tenu d'une hypothèse de prise en capital de 50%, des tables de mortalité LPP 2020 et du taux d'intérêt technique de 1.5%, l'objectif de cette provision s'élève à CHF 34 100 000, ce qui implique une dissolution en 2023 de CHF 300 000.

Provision pour adaptation des bases techniques

En fin d'exercice, la provision pour adaptation des bases techniques correspond à 0.5% des capitaux de prévoyance de bénéficiaires de rentes (rentes d'enfants et avoirs de vieillesse des invalides non compris), compte tenu d'une attribution de 0.5% par année depuis l'édition des bases techniques (année 2020), soit un total de 1.5% à fin 2023. Cette provision technique a subi une adaptation à la hausse de CHF 1 724 000 pour atteindre CHF 4 695 000 au 31.12.2023.

Provision pour fluctuation des risques

Elle est destinée à couvrir une évolution défavorable des cas de sinistres décès et invalidité et correspond au coût annuel du total des sinistres compte tenu d'un degré de sécurité de 97.5%. Compte tenu de l'évolution de l'effectif et des bases techniques retenues, la provision reste inchangée par rapport à fin 2022 avec un niveau de CHF 11 960 000.

5.13 Montant et évolution des provisions techniques

	31.12.2022	31.12.2023
Total provisions techniques	49'331'000	50'755'000
Provision pour maintien du taux de conversion	34'400'000	34'100'000
Provision au 01.01.	34'600'000	34'400'000
Attribution annuelle	-200'000	-300'000
Provision pour adaptation des bases techniques	2'971'000	4'695'000
Provision au 01.01.	1'397'000	2'971'000
Attribution annuelle	1'574'000	1'724'000
Provision pour fluctuation des risques	11'960'000	11'960'000
Versement de fondation tierce	0	0
Provision au 01.01.	11'960'000	11'960'000
Attribution annuelle	0	0

5.14 Modifications des bases techniques

	31.12.2022	31.12.2023
Bases techniques	LPP 2020	LPP 2020
Taux technique	1.50%	1.50%

5.15 Réserves de contributions des employeurs sans renonciation à l'utilisation

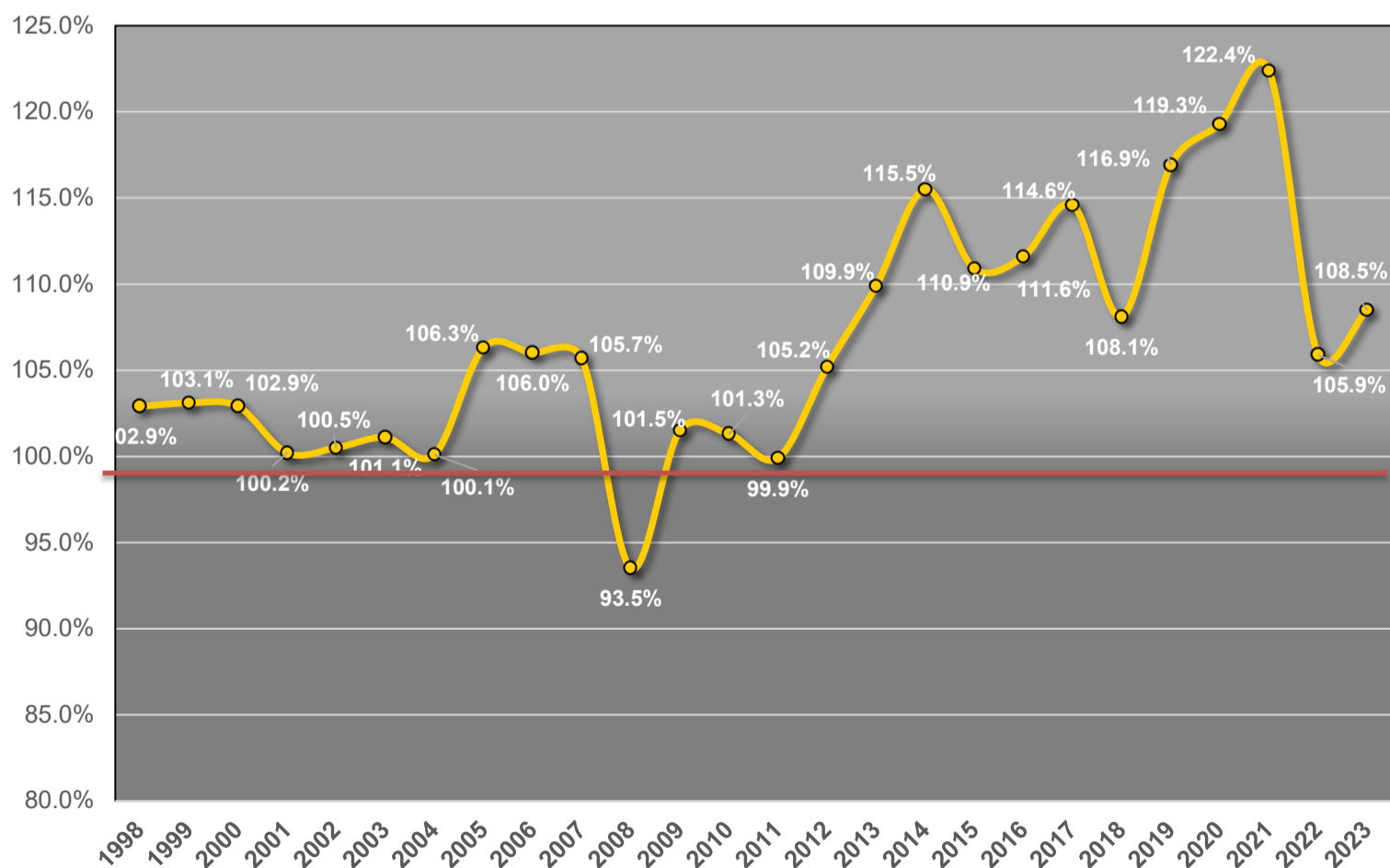
Les commentaires relatifs à cette section sont traités dans la section 6.10.

5.8 Détermination de la fortune disponible OPP2

	31.12.2022	31.12.2023
Total actif	959'600'115	997'706'113
Dettes	-5'974'085	-9'944'773
Régularisation de passifs	-393'154	-341'277
Provision non-technique	-2'264'639	-2'264'639
Réserve de contributions des employeurs	-8'031'878	-5'471'818
Fortune disponible selon OPP2	942'936'359	979'683'606
Capitaux de prévoyance	841'134'644	852'183'376
Provision technique	49'331'000	50'755'000
Total des engagements de prévoyance	890'465'644	902'938'375
Excédent	52'470'716	76'745'230
Degré de couverture des engagements	105.9%	108.5%

Le degré de couverture évalue la capacité de la Caisse à faire face à ses engagements de prévoyance. Une valeur supérieure à 100% indique que la fortune est plus importante que les engagements et que la caisse possède une couverture suffisante. A l'inverse, une valeur inférieure à 100% montre que les engagements ne sont plus totalement couverts. A fin 2023, la CPCV affiche un taux de couverture légal (selon l'article 44 alinéa 1 de l'OPP2) de 108.5%.

Evolution du taux de couverture des engagements de prévoyance depuis 1998

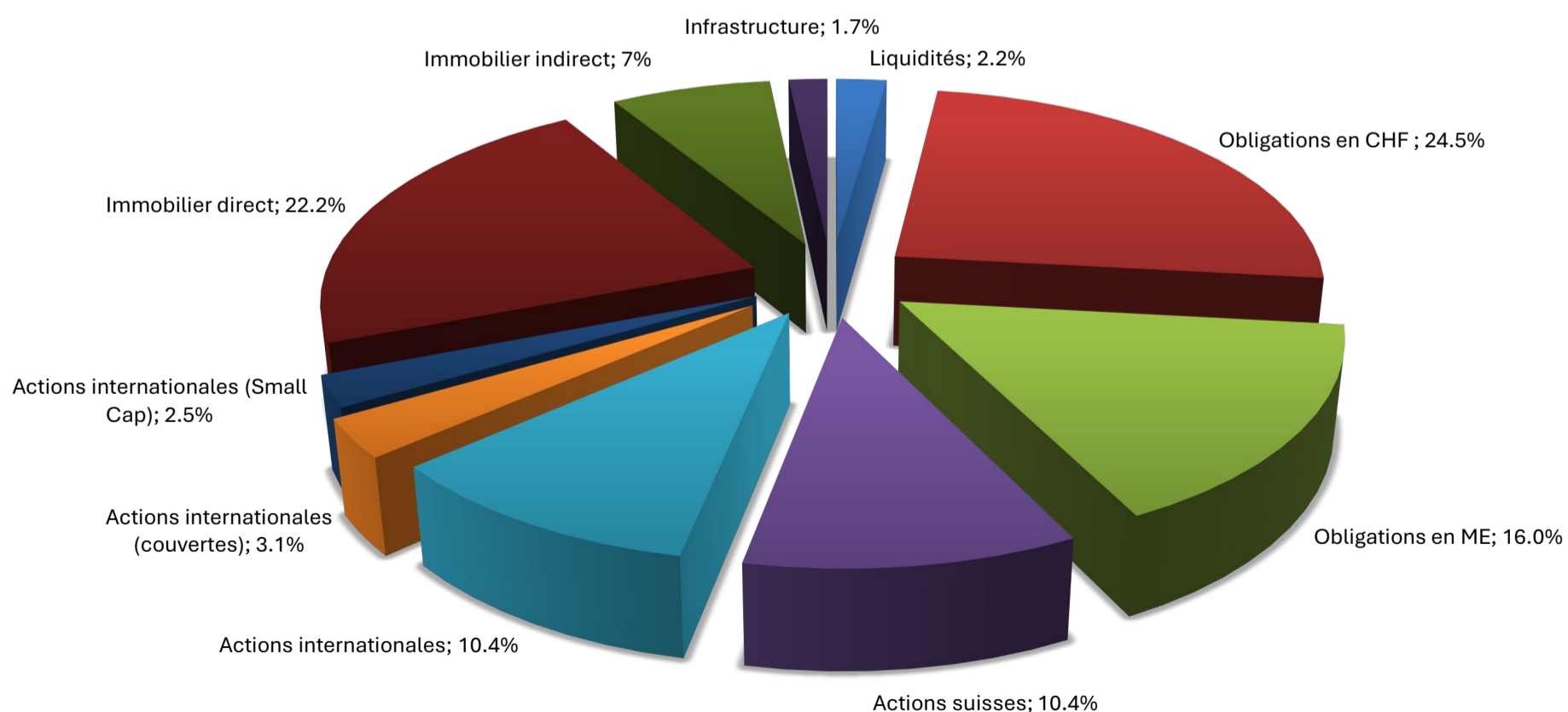


6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements, allocation d'actifs, stratégie neutre et marges tactiques

La CPCV est administrée de façon à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques en regard de l'allocation stratégique et la couverture des besoins prévisibles en liquidités. Pour atteindre ces objectifs, le Conseil de fondation nomme et contrôle une Commission de placement chargée d'élaborer une stratégie de placements conformes aux dispositions légales et au règlement de placement de la CPCV.

Le Crédit Suisse, à qui un mandat Global Custody a été confié, officie au titre de banque dépositaire. La gestion des placements est confiée à neuf gérants de fortune agrémentés FINMA [détail au chapitre 6.4], au travers de mandats balancés indiciels et/ou spécifiques, en gestion active ou passive. La surveillance est confiée au consultant financier PPCmetrics SA. La Commission de placement informe régulièrement le Conseil de fondation.

Catégorie de placement selon OPP2	31.12.2023	Allocation stratégique			
		Min	Objectif	Max	OPP2
Liquidités en CHF:	21'840'333	2.2%	0.0%	0.0%	3.0%
- Liquidités stratégiques	21'840'333	2.2%	0.0%	0.0%	3.0%
Obligations:	398'383'875	40.4%	28.0%	42.0%	56.0%
- Obligations en CHF	241'518'709	24.5%	18.0%	26.0%	34.0%
- Obligations gouvernementales en ME (couv. en CHF)	115'778'527	11.8%	8.0%	12.0%	16.0%
- Obligations d'entreprises en ME (couv. en CHF)	41'086'639	4.2%	2.0%	4.0%	6.0%
Total valeurs nominales	420'224'208	42.7%	28.0%	42.0%	59.0%
Actions:	259'716'714	26.4%	18.0%	27.0%	36.0%
- Actions suisses	102'766'320	10.4%	8.0%	11.0%	14.0%
- Actions internationales	102'622'995	10.4%	8.0%	11.0%	14.0%
- Actions Internationales (couvertes)	30'046'422	3.1%	1.0%	3.0%	5.0%
- Actions internationales Small Cap	24'280'977	2.5%	1.0%	2.0%	3.0%
Immobilier:	287'922'243	29.2%	20.0%	28.0%	36.0%
- Immobilier en indirect	69'211'406	7.0%	4.0%	7.0%	10.0%
- Immobilier en direct	218'710'837	22.2%	16.0%	21.0%	26.0%
Placements alternatifs:	17'162'899	1.7%	1.0%	3.0%	5.0%
- Infrastructure	17'162'899	1.7%	1.0%	3.0%	5.0%
Total valeurs réelles	564'801'856	57.3%	39.0%	58.0%	77.0%
Allocation de portefeuille total	985'026'064	100.0%		100.0%	
Créances envers des tiers	3'053'827				
Placements chez l'employeur	9'620'125				
Total placements	997'700'016				
Autres actifs divers	6'097				
Total actifs	997'706'113				
<i>Placements en monnaie étrangère</i>	<i>102'622'995</i>	<i>10%</i>	<i>10%</i>	<i>16%</i>	<i>22%</i>



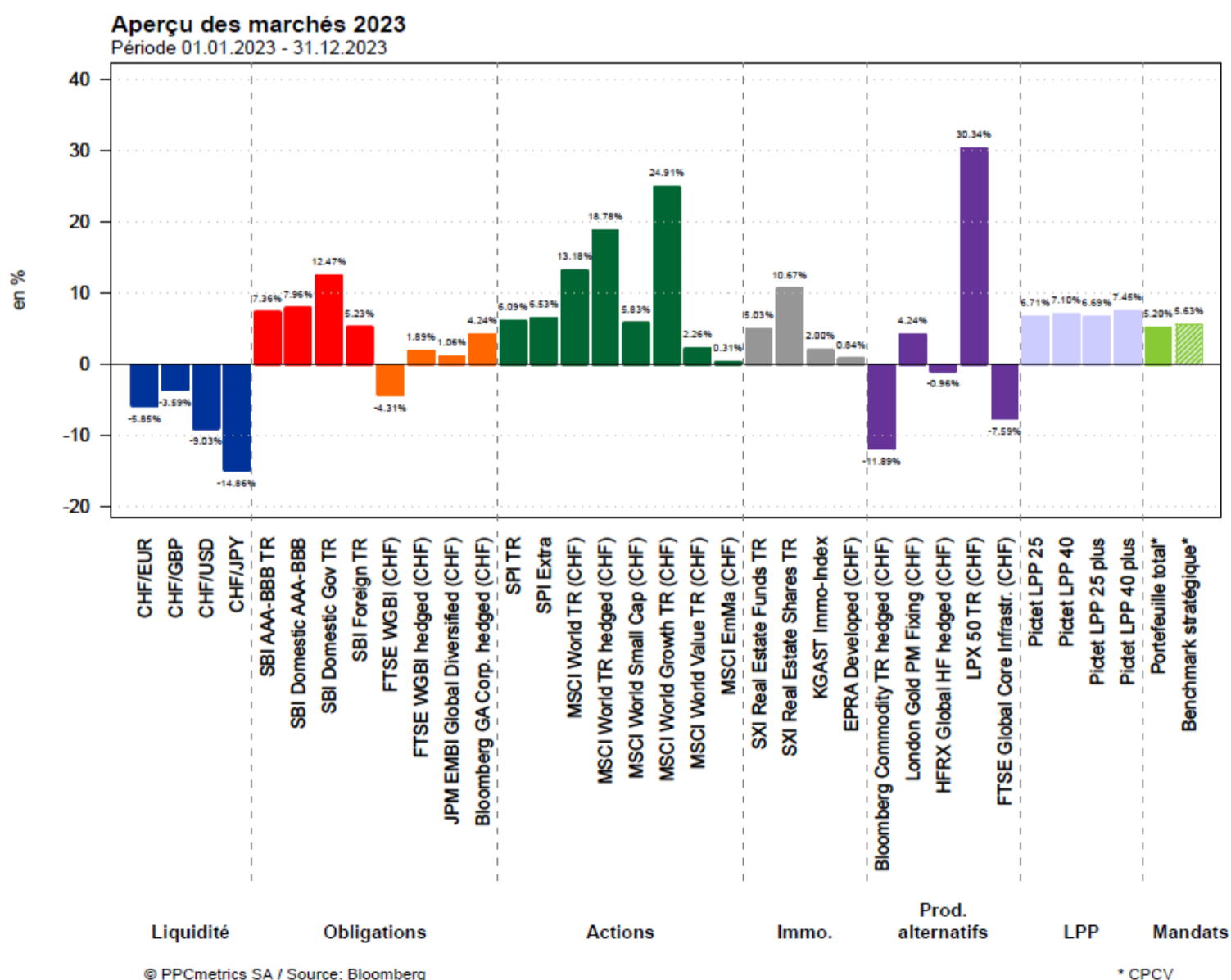
6.2 Objectif et calcul de la Réserve de fluctuation de valeurs

	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
Réserve initiale	139'801'072	161'593'558	156'939'908	52'470'716
Dissolution de fonds libres disponibles	0	0	38'325'833	0
Variation due au résultat d'exploitation	21'792'486	-4'653'651	-142'795'025	24'274'515
Réserve au bilan au 31.12	161'593'558	156'939'908	52'470'716	76'745'231
Objectif stratégique	18.0%	18.0%	18.0%	16.2%
Total du bilan / des engagements *	1'021'299'716	871'888'376	890'465'644	902'938'375
Réserve idéale	183'833'949	156'939'908	160'283'816	146'276'016
Réserve actuelle	161'593'558	156'939'908	52'470'716	76'745'231
Insuffisance (-) / excédent de réserve (+)	-22'240'391	0	-107'813'099	-69'530'785

*(Dès 2021, la réserve de fluctuation de valeurs est calculée en % des engagements de prévoyance et des provisions techniques)

6.3 Performance annuelle de l'indice des marchés du portefeuille

Classe d'actifs	Indice de référence	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Obligations en CHF	SBI AAA-BBB TR	0.13%	0.07%	3.05%	0.90%	-1.82%	-12.10%	7.62%
Obl. gouvernementales en ME	FTSE GBI ex CHF	-0.22%	-0.60%	4.02%	4.47%	-3.37%	-15.22%	1.75%
Obl. d'entreprises en ME	Bloomberg Global	1.72%	-4.22%	8.78%	6.43%	-1.96%	-16.75%	4.47%
Obl. marchés émergents	JP Morgan EMBI Global	2.90%	-7.35%	11.20%	3.31%	-3.04%	-20.33%	
Actions suisses	SPI	19.92%	-8.57%	30.59%	3.82%	23.38%	-16.48%	6.32%
Actions internationales	MSCI World ex CH Net	17.34%	-7.64%	25.27%	5.92%	25.65%	-16.87%	13.35%
Actions intern. Small Cap	MSCI World Small Cap Net	13.63%	-12.86%	23.96%	5.86%	19.32%	-17.50%	6.34%
Actions des marchés émergents	MSCI EM Net	31.68%	-13.59%	16.33%	7.99%	0.46%	-18.86%	



6.4 Structure détaillée du portefeuille CPCV et ajustements de valeur au 31.12.2023

		Valeur avant ajustement		Valeur de marché (val.comptable)		Ajustement
		ME	CHF	ME	CHF	CHF
Crédit Suisse SA, Zürich	Obligations suisses en CHF	113'168'878	113'168'878	120'508'024	120'508'024	7'339'146
	Obligations étrangères en CHF	77'270'596	77'270'596	78'126'435	78'126'435	855'838
	Actions suisses large cap	21'702'321	21'702'321	22'416'699	22'416'699	714'378
	Actions étrangères large cap	60'062'147	60'062'147	66'307'715	66'307'715	6'245'568
	Mandat balancé indiciel		272'203'942		287'358'873	15'154'930
UBS SA, Zürich	Obligations suisses en CHF	113'283'311	113'283'311	121'010'686	121'010'686	7'727'375
	Obligations étrangères en CHF	77'938'671	77'938'671	78'737'731	78'738'731	800'060
	Actions suisses	21'973'794	21'973'794	22'694'403	22'694'403	720'610
	Actions étrangères	59'111'996	59'111'996	66'361'678	66'361'678	7'249'682
	Mandat balancé indiciel		272'307'772		288'805'498	16'497'726
UBP SA, Genève	Actions suisses small cap	42'248'735	42'248'735	44'280'918	44'280'918	2'032'182
	Mandat spécialisé actif		42'248'735		44'280'918	2'032'182
Banque cantonale du Valais, Sion	Actions suisses	12'760'800	12'760'800	13'374'300	13'374'300	613'500
	Placements en direct		12'760'800		13'374'300	613'500
Allianz Global Investors (Schweiz) AG, Zürich	Actions étrangères, small cap	12'598'605	11'656'230	15'388'437	12'951'678	1'295'449
	Mandat spécialisé actif		11'656'230		12'951'678	1'295'449
Schroder Investment Management (Switzerland) AG, Genève	Actions étrangères, small cap	11'992'155	11'095'142	13'460'848	11'329'323	234'181
	Mandat spécialisé actif		11'095'142		11'329'323	234'181
Infrastructure	Infrastructure	18'501'595	18'501'595	-	17'162'899	-1'338'696
	Mandat spécialisé actif		18'501'595		17'162'899	-1'338'696
Mountain Resort Real Estate, Sion	Fonds immobilier SICAV	5'300'000	5'300'000	5'200'000	5'200'000	-100'000
	Mandat spécialisé actif		5'300'000		5'200'000	-100'000
UBS SA, Zürich	Fonds immobilier	61'857'210	61'857'210	64'011'406	64'011'406	2'154'197
	Mandat spécialisé actif		61'857'210		64'011'406	2'154'197
Total du portefeuille au 31.12.2023			707'931'426		744'474'895	36'543'469



6.5 Résultat net et performance des placements [y compris immobilier]

	Liquidités	Obligations suisses	Obligations étr. en CHF	Actions suisses	Actions étrangères	Placements alternatifs*	Fonds immobiliers	Fortune mobilière	Immobilier en direct	Consolidation 2023	Consolidation 2022	Consolidation 2021
Produit des placements	117'200	1'940'032	2'629'358	2'517'135	1'020'968	-2'229'605	1'501'440	7'496'528	10'593'790	18'090'318	18'783'996	24'774'320
Intérêts bruts et intérêts courus	33'836	1'937'425	3'837'171	0	0	0	0	5'808'431	0	5'808'431	6'204'320	6'467'545
Dividendes	0	0	0	2'888'662	1'155'759	0	945'237	4'989'657	0	4'989'657	4'600'673	5'978'371
Opérations de change	83'364	0	0	0	0	0	0	83'364	0	83'364	4	-270
Résultats sur ventes	0	0	-1'217'305	-374'400	-281'594	-2'258'471	0	-4'131'769	0	-4'131'769	-2'724'773	2'975'779
Revenus locatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	10'593'790	10'593'790	9'875'456	8'447'657
Revenus compensés par les frais TER	0	2'607	9'492	2'873	146'803	28'866	556'203	746'845	0	746'845	828'316	905'238
Ajustement de cours	0	15'066'521	1'655'898	4'080'670	15'024'879	-1'338'696	2'054'197	36'543'469	-7'238'033	29'305'436	-137'805'955	45'456'661
Gains sur cours	0	15'066'521	1'655'898	6'572'586	17'435'237	0	2'154'197	42'884'438	0	42'884'438	4'567'531	60'805'628
Pertes sur cours	0	0	0	-2'491'916	-2'410'358	-1'338'696	-100'000	-6'340'969	0	-6'340'969	-134'341'476	-18'675'644
Réévaluation immeubles	0	0	0	0	0	0	0	0	-7'238'033	-7'238'033	-8'032'010	3'326'677
Frais d'administration des placements	-10'639	-6'521	-40'065	-15'988	-152'433	-39'009	-556'203	-1'789'891	-2'747'532	-4'537'423	-4'069'986	-4'114'329
Charges sur immobilier direct	0	0	0	0	0	0	0	0	-2'747'532	-2'747'532	-2'139'084	-2'085'620
Frais TER	0	-2'607	-9'492	-2'873	-146'803	-28'866	-556'203	-746'845	0	-746'845	-828'316	-905'238
Transactions et impôts (TTC)	-10'639	-3'914	-30'573	-13'115	-5'630	-10'143	0	-74'015	0	-74'015	-57'804	-64'119
Autres frais (SC)	0	0	0	0	0	0	0	-969'031	0	-969'031	-1'044'781	-1'059'353
Résultat net des placements ^a	106'561	17'000'031	4'245'191	6'581'816	15'893'415	-3'607'310	2'999'433	42'250'106	608'225	42'858'330	-123'091'945	66'116'652
Portefeuille au 01.01 ^b	11'201'666	221'577'644	144'202'391	99'547'677	152'257'473	26'075'382	66'591'556	721'453'789	223'858'732	945'312'522	1'072'465'789	1'008'572'401
Portefeuille au 31.12 ^c	21'840'333	241'518'709	156'865'166	102'766'320	156'950'394	17'162'899	69'211'406	766'315'227	218'710'837	985'026'064	945'312'522	1'072'465'789
Dont placements non transparents	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Performance nette en % ^{a/((b+c-a)/2)}	0.65	7.62	2.86	6.73	10.84	-15.40	4.52	5.85	0.28	4.54	-11.50	6.56
TER, en % du portefeuille au 31.12	0.00	0.00	0.01	0.00	0.09	0.17	0.80	0.10	0.00	0.08	0.09	0.08
Frais totaux, % du portefeuille au 31.12	0.05	0.00	0.03	0.02	0.10	0.23	0.80	0.23	1.26	0.46	0.43	0.38
Transparence des placements	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00



6.6 Utilisation des extensions de placements

Le Conseil de fondation décide d'étendre les possibilités de placement visées aux articles 53 à 56, 56a, al. 1 et 5, et 57, al. 2 et 3 OPP2.

6.7 Instruments financiers dérivés non échus (ouverts)

Sans objet

6.8 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Sans objet

6.9 Placements chez l'employeur	31.12.2022	31.12.2023
Cotisations à encaisser au 31.12.	11'261'614	9'904'093
Cotisations à rembourser au 31.12.	627'959	480'439
Provision pour débiteurs douteux	-633'745	-764'406
Cotisations nettes à encaisser au 31.12.	11'255'827	9'620'125

Le poste "Placements chez l'employeur" est constitué exclusivement des cotisations réglementaires à encaisser auprès des entreprises affiliées.

Le solde ouvert de ces cotisations, au 21 mai 2024, se monte à CHF 2 502 697.

6.10 Réserves de contributions des employeurs (RCE)	31.12.2022	31.12.2023
Solde au 01.01.	9'941'385	8'031'878
Apports de l'exercice	2'149'719	897'804
Retraits de l'exercice	-4'059'226	-3'490'555
Intérêts annuels	0	32'691
Solde au 31.12.	8'031'878	5'471'818
Mouvements de capitaux (<i>différence apports-retraits</i>)	-1'909'507	-2'592'751
Intérêts annuels	0	32'691
Apports dans RCE (compte de résultat)	-1'909'507	-2'560'060

Le taux attribué aux réserves de contributions des employeurs correspond à la rémunération des capitaux de prévoyance, moins 0.5%, pour un taux maximal plafonné à 2%. Pour l'année 2023, la rétribution s'est effectuée au taux de 0.50% (0.0% en 2022).

La recommandation de l'AS-SO adressée en mars 2014 précise que le taux bonifié sur les réserves de contributions de l'employeur ne doit pas être supérieur à celui du rendement de la fortune. En 2023, avec une performance nette de +4.54% (-11.5% en 2022), un intérêt a pu être attribué aux réserves de contributions des employeurs.

6.11 Exercice des droits de votes des actionnaires

Selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse, les institutions de prévoyance sont tenues d'exercer leurs droits de vote lors des assemblées générales des sociétés de domicile suisse cotées en bourse. La responsabilité de l'exercice du droit de vote incombe au Conseil de fondation. Sur demande des assurés, un rapport annuel sur les votes est disponible.

	2022	2023
7.1 Dissolution(+)/Constitution (-) capitaux assurés actifs	5'749'463	9'826'191
PLP à la sortie	22'909'278	22'362'006
Versements pour l'EPL/cas de divorce	2'320'644	3'071'292
Prestations de retraite en capital	26'087'290	28'141'191
Prestations de décès en capital	545'864	241'207
Attribution prestations risque aux réserves techniques	16'437'387	22'331'099
Bonifications des comptes épargnes assurés	-42'327'362	-43'858'084
PLP à l'entrée	-18'052'318	-21'410'608
Primes uniques & rachats	-1'098'212	-861'197
Remboursement pour l'EPL/cas de divorce	-833'734	-909'100
Complément selon art. 17 LFLP (<i>prestations payées</i>)	-793'232	-844'870
Complément selon art. 17 LFLP (<i>normes RPC26</i>)	553'858	1'563'255
7.2 Dissolution(+)/Constitution (-) capitaux assurés rentiers	-15'147'906	-19'065'715
Attribution prestations risque aux réserves techniques	-16'437'387	-22'331'099
Prestations risque prélevées sur les réserves techniques (rentes)	19'852'288	21'005'124
Ajustement <i>RPC26</i> des CP des rentiers retraités	-7'636'017	-9'488'761
Ajustement <i>RPC26</i> des CP des enfants de rentiers retraités	-20'936	3'789
Ajustement <i>RPC26</i> des CP des rentiers invalides	-6'048'294	-4'609'735
Ajustement <i>RPC26</i> des CP des enfants de rentiers invalides	-264'708	-236'304
Ajustement <i>RPC26</i> des CP des rentiers conjoints survivants	-4'204'184	-3'392'869
Ajustement <i>RPC26</i> des CP des rentiers orphelins	-386'129	-13'988
Ajustement <i>RPC26</i> des CP des rentiers divorcés	-2'539	-1'873
7.3 Dissolution (+)/Constitution (-) de provisions techniques	-1'374'000	-1'424'000
Constitution provision pour maintien du taux de conversion	-1'574'000	300'000
Constitution provision pour adaptation des bases techniques	200'000	-1'724'000
7.4 Frais d'administration	-2'248'298	-2'561'061
Taxes Postfinance	-936	-798
Frais et indemnités de séances	-22'529	-18'840
Cotisation <i>ASIP</i>	-5'000	-5'000
Frais de révision	-24'771	-24'771
Frais de contrôle des entreprises membres	-15'494	-19'127
Frais de l'expert en prévoyance professionnelle	-39'230	-24'233
Frais de gestion de l' <i>Association valaisanne des entrepreneurs</i>	-1'964'646	-2'023'718
Frais de l'autorité de surveillance	-631	-32'271
Frais de recouvrement & pertes sur créances	-481'287	-271'612
Constitution de provision pour débiteurs douteux	391'808	-130'661
Autres frais divers	-85'584	-10'030
7.5 Créances envers des tiers	3'008'382	3'053'827
<i>AFC Section Impôt anticipé IA</i>	1'286'160	1'282'904
Comptes courants gérances immobilières	1'722'222	1'770'923
7.6 Comptes de régularisation d'actif	23'384	6'097
Charges payées d'avance ou produits à recevoir	21'244	3'957
Actifs de régularisation sur placements	2'140	2'140
7.7 Autres dettes	407'230	457'231
Compte courant avec l'AVE	-247'035	-82'572
Cotisations à rembourser ou à reporter	627'959	480'439
SCC Section Impôt à la source	26'306	59'364
7.8 Comptes de régularisation de passif	393'154	341'277
Charges à payer ou produits reçus d'avance	202'467	145'081
Passifs de régularisation sur placements	190'688	196'196



8.1 Echanges avec l'Autorité de surveillance

◆ Documents liés au rapport de gestion

Le 26 juin 2023, la CPCV a fait parvenir à l'AS-SO les documents liés aux comptes de l'exercice 2022:

- ✂ Le rapport annuel et le rapport de l'organe de révision Fiduciaire FIDAG SA;
- ✂ L'extrait du procès-verbal attestant l'approbation des comptes par le Conseil de fondation;
- ✂ L'attestation de l'expert actuariel Pittet Associés SA;
- ✂ Formulaire "Respect des articles 51b, 51c et 53a LPP".

◆ Autres demandes

Dans sa correspondance du 11 juillet 2023, la CPCV a donné à l'AS-SO les explications aux questions et aux commentaires de son courrier du 4 mai 2023 relatifs aux comptes des exercices 2020 et 2021; à sa demande, les documents suivants ont été envoyés:

- ✂ L'expertise actuarielle établie par Pittet Associés SA sur la base des comptes au 31 décembre 2020;
- ✂ L'étude ALM établie par PPCmetrics SA sur la base des comptes au 31 décembre 2021;
- ✂ Les critères et bases de calcul pour l'octroi d'un intérêt supplémentaire au minimum LPP décidés par le Conseil de fondation le 15 juin 2021;
- ✂ Le procès-verbal de la séance du Conseil de fondation du 21 septembre 2021, extrait relatif à la présentation par Pittet Associés SA de l'expertise actuarielle, avec leurs recommandations et les décisions du Conseil de fondation.



9.1 Découvert / explication des mesures prises (article 44 OPP 2)

Sans objet.

9.2 Renonciation à l'utilisation par l'employeur de la réserve de contributions employeurs

Les réserves de contributions des employeurs sont toutes assorties d'une non-renonciation à l'utilisation.

9.3 Liquidation partielle

Sans objet.

9.4 Prêts sur polices

Sans objet.

9.5 Separate Accounts

Sans objet.

9.6 Mise en gage d'actifs

Sans objet.

9.7 Responsabilité solidaire et cautionnements

Sans objet.

9.8 Procédures judiciaires en cours

Affaire Agence immobilière N.:

La dénonciation pénale, déposée le 16 janvier 2019, auprès du Ministère Public de Sion, par l'intermédiaire de l'Etude du Ritz à Sion, à l'encontre de M. J.N., à titre privé et pour son activité professionnelle en raison individuelle sous l'enseigne Agence immobilière N., avec prononcé de mesures de blocage et de contrainte est toujours pendante à la date de rédaction du présent rapport [mai 2024]. La CPCV a également requis la faillite, laquelle a été prononcée le 6 mars 2019 par décision du Tribunal de Sion. La procédure pénale est en cours.

Une provision non-technique a été spécialement constituée au passif du bilan, pour couvrir la perte éventuelle.

9.9 Procédures judiciaires terminées

Sans objet.

9.10 Opérations particulières et transactions sur la fortune

Sans objet.



10.1 Projets immobiliers en cours de construction

◆ Ilot du Léman Martigny

Débutés en 2018 et achevés au printemps 2023, les travaux de déconstruction des immeubles sis à la Place de Rome 3-5 et à l'avenue du Léman 19 de même que la construction du nouveau projet ont été dirigés par le consortium d'architectes GC Game Coquoz à Martigny. En 2023, le coût d'investissement s'est élevé à CHF 1 677 917 contre CHF 4 480 282 en 2022. La valeur au bilan des objets déconstruits ayant été virés sur celui du nouveau projet, le calcul de la valeur au bilan de ce dernier se détermine comme suit:

Détail des coûts d'investissement de 2018 à 2023

Solde au 01.01.2018	CHF	827'468
Virement valeur Place de Rome 1-5	CHF	2'841'818
Virement valeur Léman 19	CHF	2'404'277
Coût de construction 2018	CHF	3'016'320
Coût de construction 2019	CHF	7'925'840
Coût de construction 2020	CHF	10'804'270
Coût de construction 2021	CHF	13'284'692
Coût de construction 2022	CHF	4'480'282
Coût de construction 2023	CHF	1'677'917

Total des investissements au 31.12.2023 CHF **47'262'884**

Compte tenu du coût d'acquisition des deux parcelles, la déconstruction des anciens bâtiments, les travaux préparatoires, ainsi que les coûts annexes, telles que les taxes, les assurances, la mise en valeur et autres, le devis général du projet est de CHF 48 568 000. En 2022, l'immeuble étant partiellement loué, une réévaluation selon les normes RPC de CHF - 4 117 514 et une autre de CHF -2 301 070 à fin 2023, portant la valeur de l'objet au bilan à CHF 40 844 300 .



10.2 Projets immobiliers en cours de construction (suite)

◆ Route de Fully 3-5, 1920 Martigny - travaux de rehaussement et aménagement des extérieurs

Dirigés par le bureau Debons Architecture SA à Martigny, les travaux de rehaussement de l'annexe ont débuté en 2020 et se sont achevés au printemps 2023. En 2023, le coût d'investissement du rehaussement s'est élevé à CHF 44 387 (CHF 1 636 960 en 2022), pour un total cumulé de CHF 4 292 979 au 31.12.2023. En 2023, un montant de CHF 244 103 a été affecté à la réalisation d'un parking et aux aménagements extérieurs.

Détail des coûts d'investissement de 2016 à 2023

Coût du rehaussement 2016	CHF	483
Coût du rehaussement 2017	CHF	128'484
Coût du rehaussement 2019	CHF	50'000
Coût du rehaussement 2020	CHF	480'114
Coût du rehaussement 2021	CHF	1'708'447
Coût du rehaussement 2022	CHF	1'636'960
Coût du rehaussement 2023	CHF	44'387
Total rehaussement	CHF	4'048'876
Coût aménagements extérieurs et parking 2023	CHF	244'103

Total des investissements au 31.12.2023 CHF **4'292'979**





11.1

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CPCV Caisse de pension de la Construction du Valais (institution de prévoyance) comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte d'exploitation pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1 LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister.



- 11.2 Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1 LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales ;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fiduciaire FIDAG SA

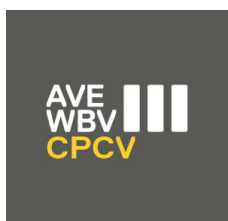
Christophe Pitteloud
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Florent Reuse
Expert-réviseur agréé

Martigny, le 11 juin 2024
Exemplaire numérique

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe



CPCV
Caisse de Pension de la Construction
du Valais

AVE
Association Valaisanne des Entrepreneurs
Rue de l'Avenir 11
Case postale 62
1951 Sion

Corinne Blatter
027 327 32 57
cblatter@ave-wbv.ch

Edité le 6 juin 2024

Illustrations: © *Olivier Maire*